REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance

Pratiques et préférences familiales en matière d'accueil de la petite enfance

Enquête menée auprès des familles genevoises en 2014

Résultats publiés jusqu'en octobre 2016

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Introduction

Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) – auquel est rattaché l'observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) – a été mandaté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport pour mener une enquête sur les pratiques et les préférences familiales en matière d'accueil de la petite enfance auprès d'un échantillon représentatif de familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire.

Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage. La taille et la représentativité de cet échantillon – 2'360 familles ont participé à l'enquête – permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée du canton : 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

Thèmes de l'enquête

Cette enquête abordait avec les familles leurs pratiques et organisation actuelle en matière d'accueil de la petite enfance, ainsi que leurs satisfactions et préférences. Les familles étaient également interrogées sur le coût financier lié à la garde de leur(s) enfant(s) et sur leur opinion concernant la politique familiale et les différentes aides qui peuvent être apportées aux parents. Enfin, une série de questions concernaient les caractéristiques des familles et des enfants (activité de la mère et du père, nombre d'enfants d'âge préscolaire, âge de l'enfant, etc.). Le questionnaire de l'enquête se trouve en annexe de ce document.

Publication des résultats

L'OCPE/SRED a pris comme option de publier au fur et à mesure les résultats de cette enquête sous forme de notes synthétiques, nommées FOCUS, disponibles sur le site Internet de l'OCPE/SRED http://www.ge.ch/recherche-education/ocpe/focus-ocpe.asp. Le présent document compile ces publications.

- **Focus n°1** présente les principaux résultats de l'enquête au niveau cantonal :
  « Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises ».
- **Focus n°2** traite des disparités géographiques qui peuvent s'observer dans les pratiques et les préférences en matière d'accueil des jeunes enfants :
  « Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève ».
- **Focus n°3** aborde la question de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et plus particulièrement celle de l'articulation des horaires de travail des parents et des horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance :
  « Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents ».
- **Focus n°6 et n°7** analysent l'influence des facteurs sociodémographiques sur les pratiques d'accueil des jeunes enfants :
  « Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants »,
  « Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants ».
- **Focus n°11** fait le point sur les dépenses consacrées par les familles à la prise en charge des jeunes enfants et sur leur appréciation du montant dépensé par rapport à leur situation financière:
  « Dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants ».

Remerciements

Nous tenons à remercier Mesdames M. Pecorini (ESEDE-CFPS), A. Sommer et S. Stofer (SDPE, ville de Genève) ainsi que les collègues du SRED pour leur relecture attentive.

Notre reconnaissance s'adresse aussi à Mme Di Mare Appéré (directrice SRED) pour son suivi du projet, ainsi qu'à M. Jagasia pour les soins apportés à la mise en page.

N°1 – OCTOBRE 2014

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS : PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE AUPRÈS DES FAMILLES GENEVOISES (2014)

Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès d'un échantillon représentatif de familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire.

2'360 familles ont participé à l'enquête (voir *Encadré* en fin de document). La population enquêtée représente ainsi 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

THÈMES DE L'ENQUÊTE

Cette enquête abordait avec les familles leurs pratiques et organisation actuelle en matière d'accueil de la petite enfance, ainsi que leurs satisfactions et préférences. Les familles étaient également interrogées sur le coût financier lié à la garde de leur(s) enfant(s) et sur leur opinion concernant la politique familiale et les différentes aides qui peuvent être apportées aux parents. Enfin, une série de question concernaient les caractéristiques des familles et des enfants (activité de la mère et du père, nombre d'enfants d'âge préscolaire, âge de l'enfant, etc.).

Cette note présente les principaux résultats de cette enquête qui seront ensuite approfondis par thématique dans des notes successives.

PLUS DES TROIS QUARTS DES JEUNES ENFANTS ONT UNE PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Plus des trois quarts (78%) des enfants d'âge préscolaire sont confiés régulièrement – au moins une demi-journée par semaine – à d'autres personnes que leurs parents, ce qui représente environ 16'600 enfants.

Un peu moins du quart (22%) des enfants sont gardés uniquement par leurs parents, le plus souvent la mère, durant la journée (soit environ 4'800 enfants).

Prise en charge hebdomadaire des enfants d'âge préscolaire

	Nombre d'enfants	En %
Confiés* à une structure d'accueil ou à une autre personne	16'576	78%
Gardés uniquement par les parents	4'780	22%
Total	21'356	100%

* Au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Comparativement à une enquête similaire menée par le SRED sur ce sujet en 2002, la part des enfants d'âge préscolaire confiés à une structure d'accueil ou à une autre personne que les parents a augmenté de près de 10% (69% en 2002 contre 78% en 2014).

CONFIER SON ENFANT EST PRINCIPALEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE

Le fait que les familles confient leurs enfants en bas âge à une tierce personne durant la semaine est évidemment lié à l'activité professionnelle des parents, en particulier celle de la mère.

Au moment de l'enquête, 72% des enfants confiés ont une mère active professionnellement, le plus souvent à temps partiel (a contrario c'est le cas de 14% des enfants gardés uniquement par leurs parents). Le fait de confier ou non un enfant semble en revanche peu lié à l'activité professionnelle du père, celui-ci étant le plus souvent actif (dans 93% des cas lorsque l'enfant est confié et 87% lorsqu'il ne l'est pas).

Situation d'activité de la mère selon que les enfants d'âge préscolaire sont confiés* ou non

Situation d'activité de la mère	Enfants confiés*	Enfants non confiés	Total
Active à plein temps	29%	5%	24%
Active à temps partiel	43%	9%	35%
En congé maternité ou parentalité avec reprise de travail prévue	4%	9%	5%
Au chômage, en recherche d'emploi, en formation, en stage	13%	29%	17%
Au foyer	11%	48%	19%
Total	100%	100%	100%

* Au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

UNE PRISE EN CHARGE PLUS ÉTENDUE

Lorsqu'ils sont confiés, les enfants d'âge préscolaire le sont d'une manière plus intense qu'il y a une dizaine d'année : 31 heures en moyenne par semaine en 2014 contre 24h30 en 2002, soit en moyenne environ 6 heures de plus. Cette augmentation du temps de prise en charge concerne tous les âges, un peu moins les plus jeunes.

Par ailleurs, comme cela était déjà relevé dans l'enquête de 2002, plus les enfants sont jeunes, plus le temps pendant lequel ils sont confiés est important (33 heures en moyenne pour les enfants de 1 an ou moins et 30 heures pour les 2 ans et plus), car si un très jeune enfant est confié, c'est essentiellement pour des raisons professionnelles.

Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale* des enfants d'âge préscolaire

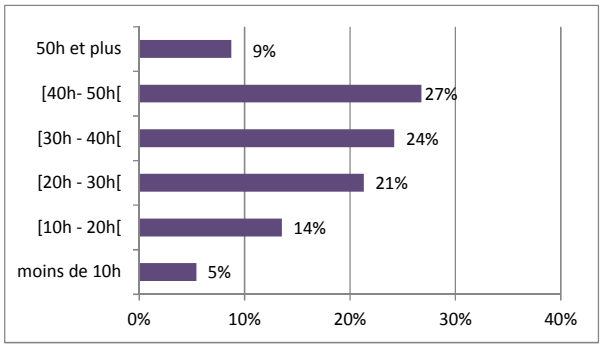

* Au moins une demi-journée par semaine.
Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Ainsi, en 2014, plus du tiers (36%) des enfants confiés le sont à plein temps (40 heures ou plus). Par ailleurs, les enfants confiés plus de 30 heures par semaine fréquentent plutôt des crèches[1] (52%) et leur mère est active professionnellement dans 84% des cas, dont 51% à plein temps.

Lorsqu'ils sont confiés moins de 10 heures par semaine, les enfants fréquentent essentiellement un jardin d'enfants ou une garderie[2] (59% des cas) et, pour les trois quarts d'entre eux, leur mère n'est pas active professionnellement.

DEUX TIERS DES ENFANTS CONFIÉS FRÉQUENTENT UNE INSTITUTION DE LA PETITE ENFANCE

Différentes solutions de prise en charge des enfants peuvent être adoptées et mises en place par les parents selon leurs besoins, leurs conceptions éducatives et les disponibilités de l'offre.

Enfants d'âge préscolaire confiés, selon le mode d'accueil

	Nombre d'enfants confiés*	En % des enfants confiés*
Crèche	6'579	40%
Jardin d'enfants/garderie	4'221	25%
Accueillante familiale	2'391	14%
Ecole privée	665	4%
Personne à domicile	2'636	16%
Parenté	6'794	41%
Voisins ou amis	986	6%

N.B. Le total des enfants par type de mode d'accueil dépasse le nombre d'enfants confiés puisque pour certains d'entre eux, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.
Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Le mode d'accueil le plus fréquemment utilisé est une institution de la petite enfance (IPE) : 65% des enfants confiés en fréquentent une (40% une crèche et 25% un jardin d'enfants/garderie).

Pour les familles, la parenté occupe une place importante (41% des enfants confiés) dans les pratiques d'accueil des jeunes enfants. Toutefois, cette solution est rarement utilisée comme unique mode d'accueil, complétant bien souvent d'autres temps de prises en charge.

14% des enfants confiés sont pris en charge par une accueillante familiale[3] et 16% par une personne à domicile. Enfin, 4% des enfants confiés sont inscrits dans une école privée proposant une scolarisation à partir de 3 ans d'âge civil[4].

TROIS QUARTS DES ENFANTS CONFIÉS LE SONT POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

La principale raison avancée par les parents lorsqu'ils confient leur(s) enfant(s) à une structure d'accueil ou à une autre personne est professionnelle. Cette raison est citée pour les trois quarts (74%) des enfants confiés. Des raisons éducatives (socialisation, contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.) sont mentionnées pour 20% des enfants confiés.

Les raisons éducatives sont particulièrement mises en avant lorsque l'enfant fréquente un jardin d'enfants ou une garderie comme unique mode d'accueil (77%), ce qui est bien moins le cas lorsque ce mode d'accueil est combiné à un autre (31%).

Principales raisons d'une prise en charge en jardin d'enfants ou en garderie

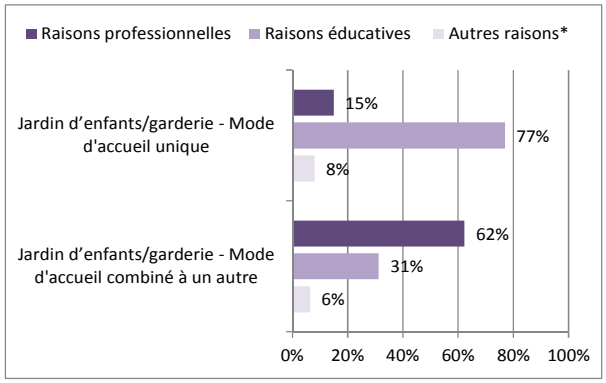

* Raisons personnelles, familiales, etc.
Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine à un jardin d'enfants ou une garderie.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

En effet, pour rappel, les jardins d'enfants/garderies offrent des prestations restreintes en termes d'horaires (journalier, hebdomadaire et annuel), plus difficilement compatibles avec une activité professionnelle des parents.

DAVANTAGE D'ENFANTS BENEFICIENT DE PLUSIEURS MODES D'ACCUEIL DURANT LA SEMAINE

Pour 4 enfants confiés sur 10, les parents combinent plusieurs modes d'accueil (33% deux modes et 7% trois modes) ; en 2002 c'était le cas de 2 enfants confiés sur 10.

La combinaison la plus fréquente est celle d'un accueil institutionnel (crèche ou jardin d'enfants/garderie) avec un mode d'accueil "individuel" (parenté, accueillante familiale ou personne à domicile).

Combinaison des modes d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire

Un seul mode d'accueil	***60%***
Crèche	24%
Jardin d'enfants/garderie	11%
Accueillante familiale	6%
Ecole privée	2%
Personne à domicile	4%
Parenté	11%
Voisins/amis	-
Deux modes d'accueil	***33%***
IPE et parenté	17%
IPE et accueillante familiale ou personne à domicile	7%
Accueillante familiale et/ou personne à domicile et/ou parenté	8%
Ecole privée et autres	1%
Trois modes d'accueil	***7%***
Total	***100%***

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Diverses raisons amènent les parents à combiner plusieurs modes d'accueil. Pour près du tiers (31%) des enfants confiés à plusieurs modes d'accueil, il s'agit d'une contrainte, les parents n'ayant pas trouvé d'autres solutions, par manque de place en crèche ou n'ayant pas obtenu le temps d'accueil souhaité.

Raisons pour lesquelles les parents combinent plusieurs modes d'accueil pour leur enfant

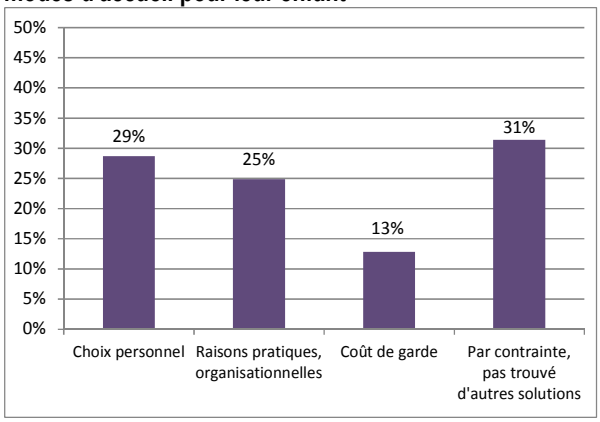

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine pour lesquels plusieurs modes d'accueil sont mis en place.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Lorsque cette situation correspond à un choix personnel (29% des cas), alors dans près de deux tiers (63%) de ces cas les enfants fréquentent une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie) combinée avec une prise en charge de la part des membres de la famille, c'est-à-dire bien souvent les grands-parents.

Pour le quart des enfants, la combinaison de différents modes d'accueil a été mise en place pour des raisons pratiques et organisationnelles. Enfin, pour une minorité seulement (13%), cette situation est liée au coût de la prise en charge, qu'elle soit institutionnelle ou non.

DES CHOIX SOUVENT CONTRAINTS

Dans le cadre de cette enquête, il était demandé aux parents pour chacun des modes d'accueil mis en place si celui-ci correspondait à ce qu'ils avaient souhaité au départ pour leur enfant ou si ce mode d'accueil avait été choisi par défaut.

La fréquentation d'une crèche correspond quasi systématiquement (97%) à ce que souhaitaient les parents.

Choix des modes d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire

	Souhaité	Par défaut
Crèche	97%	3%
Jardin d'enfants/garderie	74%	26%
Parenté	64%	36%
Ecole privée	57%	43%
Accueillante familiale	36%	64%
Personne à domicile	36%	64%
Voisins/amis	24%	76%

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Les choix par défaut sont importants lorsque les parents ont recours à une accueillante familiale ou à une personne à domicile. Ces deux modes d'accueil ne correspondent pas à ce que souhaitaient les parents au départ dans les deux tiers (64%) des situations. C'est encore un peu plus le cas lorsque l'accueillante familiale n'est pas agréée[5] et lorsque le recours à une personne à domicile est l'unique mode d'accueil.

Pour les enfants inscrits dans une école privée qui permet une scolarisation dès 3 ans, il s'agit d'un choix par défaut pour 43% de leurs parents, la recherche d'une solution de garde à tout prix primant probablement sur le souhait d'une scolarisation précoce.

Le recours à la parenté est adopté par défaut pour un peu plus du tiers des enfants (36%). Ceci est un peu moins le cas lorsque ce mode d'accueil est combiné à la fréquentation d'une institution de la petite enfance, surtout une crèche, mais plus souvent le cas quand c'est l'unique solution trouvée. Enfin, la fréquentation d'un jardin d'enfants ou d'une garderie ne correspond pas au souhait initial des parents dans le quart des cas (26%).

GARDE UNIQUEMENT PAR LES PARENTS : UN CHOIX PAR DÉFAUT POUR PLUS DU TIERS DES ENFANTS

Pour la moitié des enfants gardés uniquement par leurs parents, il s'agit d'une situation souhaitée et pour un peu plus du tiers (37%), d'une situation par défaut.

Enfants d'âge préscolaire gardés uniquement par leurs parents

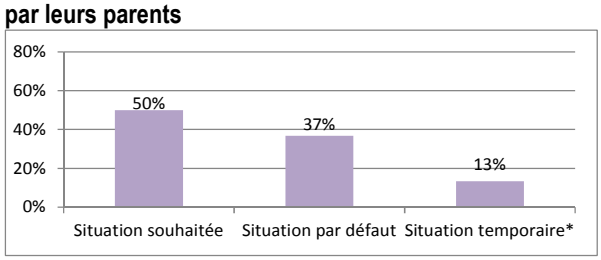

* Congé maternité ou parental avec reprise de travail prévue.
Champ: Enfants gardé uniquement par les parents.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Lorsque cette situation n'est pas celle souhaitée, c'est le plus souvent lié à un manque de place dans les structures d'accueil (67%) mais aussi à des coûts de garde trop élevés (45%).

AMÉLIORER L'OFFRE ET ALLÉGER LES COÛTS LIÉS À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Comme lors de l'enquête de 2002, les parents ont été invités à donner leur opinion concernant la politique familiale et les différentes aides qui peuvent être apportées aux parents. Ils devaient se positionner dans un premier temps par rapport à trois types de mesures selon un ordre de priorité, puis pour la première priorité choisie, ils indiquaient la mesure d'aide la plus appropriée selon eux.

La moitié des familles (52%) souhaite, en toute première priorité, que l'offre d'accueil de la petite enfance soit améliorée. Viennent ensuite pour les familles l'allégement du coût de la garde de leurs jeunes enfants (27%) et le renforcement des aides favorisant les parents à prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée (21%).

Mesures à développer en priorité pour soutenir les parents ayant de jeunes enfants : opinion des familles

	1re priorité	2e priorité
Améliorer l'offre d'accueil pour la petite enfance	52%	31%
Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants	27%	49%
Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes	21%	19%
Total	100%	100%

Champ: Familles avec enfant(s) d'âge préscolaire.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

En deuxième priorité, la moitié des familles (49%) citent l'allégement des coûts de garde. Si l'on s'intéresse à la combinaison des deux priorités évoquées, alors 60% des familles souhaitent un développement de l'offre d'accueil et un allégement pour les familles du coût de la garde des jeunes enfants.

Lorsque l'amélioration de l'offre d'accueil est prioritaire pour les familles, ces dernières souhaitent sans ambiguïté, dans 82% des cas, une augmentation du nombre de places en crèche. Le développement de réseaux d'accueillantes familiales n'est, quant à lui, privilégié comme mesure que par 5% des familles.

En ce qui concerne l'allégement du coût de la garde, ce sont avant tout une baisse des tarifs des crèches (44%) et une allocation pour frais de garde qui intéressent davantage les familles (38%).

A noter que, lors de l'enquête de 2002, l'opinion des familles était sensiblement différente. La moitié des familles souhaitaient en priorité voir développer des aides permettant aux parents de prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée.

AU MOMENT DE L'ENQUÊTE, 4'200 ENFANTS ÉTAIENT EN ATTENTE D'UNE PLACE EN CRÈCHE

Pour la moitié des enfants ne fréquentant pas une crèche au moment de l'enquête, soit 7'500 enfants, les parents avaient fait des démarches pour inscrire leur enfant dans une crèche.

Parmi ces enfants, 4'200 étaient effectivement inscrits, au moment de l'enquête, sur au moins une liste d'attente, dont 950 pour lesquels les parents savaient d'ores et déjà qu'une place leur avait été attribuée à partir des mois à venir.

Ces enfants sont inscrits dans 79% des cas sur une liste d'attente d'une crèche située sur leur commune de domicile ; 7% dans la commune de travail de l'un des parents et 14% sur deux listes d'attente (commune de domicile et de travail).

Environ le tiers des enfants confiés à une accueillante familiale, à une personne à domicile ou encore à des membres de la parenté étaient inscrits sur une liste d'attente en crèche au moment de l'enquête. C'était aussi le cas de 29% des enfants gardés uniquement par les parents eux-mêmes au moment de l'enquête.

UN DÉCALAGE ENTRE L'OFFRE ET LES PRÉFÉRENCES PARENTALES

La question posée lors de cette enquête, *"Aujourd'hui, quel est le principal mode d'accueil ou de garde qui aurait votre préférence pour votre enfant ?"*, permet de mesurer l'écart, au moment de l'enquête, entre le principal mode d'accueil que les parents préféreraient et le mode d'accueil auquel ils ont effectivement recours.

Ainsi, en mai 2014, environ 6'600 enfants fréquentaient une crèche alors que les parents d'environ 12'200 enfants jugeaient ce mode d'accueil préférable pour leur enfant.

La différence permet d'estimer, selon cette photographie effectuée au mois de mai 2014, un déficit d'accueil en crèche pour 5'600 enfants pour satisfaire les préférences des parents en matière de prise en charge des enfants d'âge préscolaire dans le canton de Genève.

Usages et préférences des modes d'accueil des enfants d'âge préscolaire (en nombre d'enfants)

	Usages	Préférences	Ecart
Crèche	6'579	12'178	-5'599
Jardin d'enfants/garderie	4'221	3'734	+487
Accueillante familiale	2'391	760	+1'631
Ecole privée	665	751	-85
Une personne à domicile	2'636	733	+1'903
Parenté	6'794	1'420	+5'374
Parents eux-mêmes	4'780	1'428	+3'353

N.B. La somme des usages dépasse le nombre d'enfants d'âge préscolaire résidant dans le canton de Genève étant donné que pour une partie des enfants, les parents ont recours à deux, voire trois modes d'accueil.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Les autres modes d'accueil présentent, par conséquent, un surcroît d'usagers par rapport aux préférences parentales. C'est le cas notamment des jardins d'enfants, une partie des parents utilisant ces institutions par défaut de places en crèche.

Le plus grand écart entre usages et préférences parentales concerne les accueillantes familiales et les personnes à domicile, puisqu'environ trois fois plus d'enfants leur sont confiés que ne le souhaitent les parents au moment de l'enquête.

Concernant la parenté, l'important écart relevé entre le nombre d'enfants pour lesquels les parents choisissent cette solution et leur préférence pour celle-ci provient du fait qu'elle est rarement envisagée comme un mode d'accueil principal mais plutôt comme complémentaire à d'autres.

Enfin, environ trois fois plus d'enfants sont pris en charge par les parents eux-mêmes que ceux-ci ne le souhaitent au moment de l'enquête.

ENTRE 3'000 ET 4'000 PLACES DE CRÈCHES POUR SATISFAIRE LES PRÉFÉRENCES DES PARENTS

Après avoir indiqué le mode d'accueil préféré, les parents étaient invités à préciser *le nombre de demi-journées souhaité dans l'idéal* pour ce mode d'accueil. Ainsi, considérant, le nombre de demi-journées de crèche souhaité par les parents, on peut calculer un taux d'occupation "souhaité" qui représente environ une place de crèche pour 1,4 enfant[6].

On peut donc déduire que pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences des parents en matière de prise en charge des enfants d'âge préscolaire au moment de l'enquête, il faudrait créer 4'000 places de crèche (5'600 divisé par 1,4) dans le canton de Genève.

Il est important de relever que la période d'enquête (le mois de mai) coïncide avec le moment où la demande de places de crèche est la plus haute. En effet, la plupart des places libérées par la volée d'enfants entrant à l'école sont occupées dès le mois de septembre et de nouvelles demandes viennent s'ajouter tout au long de l'année scolaire aux demandes restées en attente.

Si l'on simule[7], à partir de cette enquête, le moment où le marché des places de crèche est le moins saturé, soit début septembre, alors on peut estimer à 3'000 le nombre de places à créer.

Au cours de l'année scolaire, c'est donc entre 3'000 et 4'000 places de crèche qu'il faudrait créer à l'échelle du canton de Genève pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences des parents.

CONCLUSION

L'analyse des premiers résultats de cette enquête présente une nette préférence des parents pour confier leur enfant à une institution offrant des prestations élargies de type crèche.

Bien que l'offre en places de crèche dans le canton de Genève[8] ait augmenté au cours des dix dernières années (environ plus de 2'000 places), comment se fait-il que celle-ci soit encore insuffisante aujourd'hui ?

Premièrement, il y a un effet démographique : les enfants d'âge préscolaire sont plus nombreux qu'auparavant dû à une augmentation des naissances, mais aussi au recul de trois mois de l'âge d'entrée à l'école primaire (avoir 4 ans révolus au 31 juillet) mis en place progressivement entre 2009 et 2011.

Deuxièmement, au niveau suisse, le taux d'activité des femmes ayant des enfants de 0 à 6 ans a particulièrement augmenté au cours des dix dernières années et les temps partiels sont plus élevés (OFS, ESPA), ce qui explique probablement l'augmentation de la part d'enfants d'âge préscolaire confiés à une tierce personne et l'intensification en termes d'heures de la prise en charge.

Enfin, l'évolution des opinions et attentes parentales fait que la crèche est devenue, en une dizaine d'années, le mode d'accueil de référence pour un nombre encore plus important de parents.

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève (SRED)

Au printemps 2014, 2'360 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont participé à cette enquête. Celle-ci a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

La collecte de l'information a été réalisée par l'Institut LINK selon la méthode Mixed-Mode. Ainsi, 83% des familles ont participé à l'enquête via Internet et 17% par téléphone. Seules 3% des familles contactées ont refusé de participer à l'enquête.

Bibliographie

- Bonoli, G., Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*. Lausanne : IDHEAP.
- Institut de la statistique du Québec (2009). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs.* Québec : Institut de la statistique du Québec.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance : enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève : SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Jaunin, A. (2011). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement de de formation*. Genève : SRED.

[1] Structure, ouverte toute la journée et toute l'année, accueillant les enfants dès 2 mois jusqu'à l'entrée à l'école.

[2] Structure, ouverte à la demi-journée et suivant le calendrier scolaire, accueillant les enfants de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école.

[3] Personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants de moins de 12 ans.

[4] Pour rappel, l'école publique commence pour les enfants ayant 4 ans révolus au 31 juillet.

[5] Pour 56% des enfants confiés à une accueillante familiale, celle-ci est, selon les parents, agréée. Pour 33% des enfants, elle ne le serait pas et pour 11% le parent enquêté ne savait pas.

[6] En 2010, le nombre observé d'enfants accueillis par place de crèche était de 1,2.

[7] Il s'agit de prendre en compte les usages et les préférences parentales uniquement pour les enfants nés avant le mois de mai 2013.

[8] Fin 2013, 5'199 places de crèches étaient recensées dans le canton de Genève (OCPE/SRED 2014).

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Fax +41 (0)22 546 71 02 • www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
Email : fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch

N°2 – NOVEMBRE 2014

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS: DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES DANS LE CANTON DE GENÈVE

L'offre de structures d'accueil de la petite enfance étant inégalement répartie sur le territoire genevois tant du point de vue du volume que du type d'offre – crèche, jardin d'enfants, accueillante familiale –, il est intéressant de relever, à travers l'enquête menée au printemps 2014 (voir Encadré 1), les disparités géographiques qui peuvent s'observer dans les pratiques et les préférences en matière d'accueil des jeunes enfants.

Pour rappel, dans le canton de Genève, les prestations offertes dans les structures d'accueil collectif diffèrent en ce qui concerne les conditions d'accueil et les horaires. Les jardins d'enfants[1] sont des lieux de socialisation à fréquentation régulière dont l'objectif premier est d'apprendre aux enfants à vivre et à jouer ensemble. Ils sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent les enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Les crèches sont, quant à elles, ouvertes toute la journée et presque toute l'année[2], et accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. Elles sont prioritairement destinées aux enfants dont les parents sont actifs (exerçant une activité professionnelle, au chômage ou en formation).

Le lieu de résidence des enfants est abordé selon trois zones géographiques[3]: Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants (ci-après "communes-villes") et communes de moins de 10'000 habitants (ci-après "petites communes").

La Ville de Genève dispose sur son territoire d'environ cinq fois plus de places en crèche qu'en jardin d'enfants. Dans les communes-villes, c'est deux fois plus, et dans les petites communes le nombre de places en crèche et en jardin d'enfants est du même ordre de grandeur[4]. A noter qu'une partie des petites communes n'ont pas de crèche sur leur territoire, mais que certaines d'entre elles subventionnent des places pour leurs habitants dans une crèche d'une commune avoisinante.

LES ENFANTS RÉSIDANT DANS LES PETITES COMMUNES SONT UN PEU PLUS SOUVENT CONFIÉS…

Tous modes d'accueil confondus, la prise en charge extra-parentale est très importante sur l'ensemble du canton de Genève et diffère peu selon les zones géographiques retenues. Celle-ci est toutefois un peu plus élevée dans les petites communes: 83% des enfants d'âge préscolaire sont confiés régulièrement à d'autres personnes que leurs parents, contre 77% lorsqu'ils résident en Ville de Genève et 76% dans une commune-ville.

Encadré 1: Enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève (SRED)

Au printemps 2014, 2'360 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont participé à cette enquête. Celle-ci a été réalisée avec l'institut LINK auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

La taille et la représentativité de cet échantillon permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée du canton: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

Les premiers résultats de cette enquête ont déjà fait l'objet d'une note (Focus n°1, OCPE/SRED, octobre 2014).

Prise en charge hebdomadaire des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Enfants confiés* à une structure d'accueil ou à une autre personne		Enfants gardés uniquement par les parents	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Ville de Genève	6'615	77%	1'942	23%
Communes-villes	6'903	76%	2'220	24%
Petites communes	3'058	83%	618	17%
Total	16'576	78%	4'780	22%

* Au moins une demi-journée par semaine.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Cette différence s'observait déjà lors de l'enquête menée en 2002 par le SRED sur ce sujet. Par ailleurs, l'augmentation constatée entre 2002 et 2014 de la part des enfants d'âge préscolaire confiés à l'extérieur (69% contre 78%) s'observe de manière équivalente dans les trois zones géographiques.

…MAIS UN PEU MOINS LONGTEMPS

Si les enfants résidant dans une petite commune sont plus souvent confiés à l'extérieur, ils sont par contre pris en charge un peu moins longtemps au cours de la semaine: 29 heures en moyenne par semaine contre 33 heures en Ville de Genève.

Comparativement à 2002, les enfants sont actuellement confiés plus longtemps durant la semaine: en moyenne 6 heures de plus pour les enfants résidant en Ville de Genève et 7 heures de plus pour les enfants des autres communes du canton (soit environ une journée de plus).

Ce sont les enfants résidant en Ville de Genève qui sont confiés en moyenne le plus longtemps durant la semaine: ils sont ainsi, tous modes d'accueil confondus, 41% à être confiés à plein temps, contre le tiers, voire moins, des enfants habitant dans les autres communes du canton.

Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Moins de 20h	15%	20%	25%	19%
20h à 40h	44%	46%	47%	46%
40h et plus	41%	34%	29%	36%
Total	100%	100%	100%	100%
Temps moyen de garde hebdomadaire	33h	31h	29h	31h

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

LA MOITIÉ DES ENFANTS CONFIÉS RÉSIDANT EN VILLE DE GENÈVE FRÉQUENTENT UNE CRÈCHE

Les modes d'accueil auxquels les parents ont recours sont en partie le reflet de la répartition de l'offre d'accueil sur le territoire cantonal. En Ville de Genève, où l'offre de places en crèche est plus importante que dans le reste du canton, la moitié des enfants confiés fréquentent une crèche (49%) contre le tiers des enfants des autres communes du canton.

Enfants d'âge préscolaire confiés à une structure d'accueil ou à une autre personne que les parents, selon le mode d'accueil et le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Crèche	49%	34%	32%	40%
Jardin d'enfants	19%	27%	37%	25%
Accueillante familiale	10%	18%	14%	14%
Ecole privée	3%	4%	5%	4%
Personne à domicile	17%	13%	18%	16%
Parenté	37%	43%	46%	41%
Voisins ou amis	6%	7%	4%	6%

N.B. Les totaux dépassent 100% puisque pour une partie des enfants deux, voire trois mode d'accueil sont mis en place.
Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche située sur leur territoire, seul le quart des enfants confiés fréquente alors une crèche[5]. Par contre, près de la moitié des enfants de ces communes fréquentent un jardin d'enfants (47%), alors que pour les autres petites communes avec crèche, 29% des enfants fréquentent un jardin d'enfants et seulement 19% en Ville de Genève.

Concernant le recours à une accueillante familiale[6], il est un peu plus important dans les communes-villes. Enfin, dans les communes-villes et les petites communes, les familles font plus souvent appel à la parenté qu'en Ville de Genève. Cette solution est toutefois rarement utilisée comme unique mode d'accueil (environ 10% quelle que soit la zone géographique) et complète d'autres temps de prise en charge[7].

Combinaison des modes d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Un seul mode d'accueil	65%	60%	52%	60%
Deux modes d'accueil	29%	34%	39%	33%
Trois modes d'accueil	6%	6%	9%	7%
Total	100%	100%	100%	100%

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

C'est dans les petites communes que le cumul de plusieurs modes d'accueil est le plus important: deux ou trois modes d'accueil sont combinés pour 48% des enfants confiés, contre 35% en Ville de Genève. Cette part est de 51% si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche située sur leur territoire, et de 45% pour les autres petites communes.

MÈRES PLUS SOUVENT ACTIVES À TEMPS PARTIEL DANS LES PETITES COMMUNES

Le fait que les familles confient leurs enfants en bas âge à une tierce personne durant la semaine est évidemment lié en grande partie à l'activité des parents, en particulier à celle de la mère.

La part des mères actives professionnellement diffère peu selon les zones géographiques retenues. Par contre, si le temps partiel est prépondérant quelle que soit la zone, il l'est d'une manière plus prononcée dans les petites communes (voir Encadré 2).

ACCUEILLANTE FAMILIALE: UN CHOIX PAR DÉFAUT DANS LES COMMUNES-VILLES

Le recours à un mode d'accueil spécifique ne correspond pas toujours à ce que souhaitaient les parents au départ pour leur enfant, en particulier lorsqu'il s'agit d'une accueillante familiale ou d'une personne à domicile (chacune 64% des cas). Les accueillantes familiales sont d'ailleurs plus souvent un choix par défaut dans les communes-villes où ce mode d'accueil est, en même temps, le plus utilisé comparativement au reste du canton.

Modes d'accueil choisis par défaut pour les enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes	Total
Jardin d'enfants	27%	27%	24%	26%
Accueillante familiale	56%	72%	50%	64%
Personne à domicile	73%	62%	51%	64%

Champ: Enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Concernant le recours à une personne à domicile, c'est en Ville de Genève que ce mode d'accueil est le plus adopté par défaut. Quant à la fréquentation d'un jardin d'enfants, elle ne correspond pas au souhait initial des parents dans le quart des cas (26%) et il n'y a pas de différences entre les zones géographiques retenues. Enfin, quelle que soit la zone, le recours à la parenté est une solution adoptée par défaut pour un peu plus du tiers des enfants (36%).

Encadré 2: Profils des familles ayant au moins un enfant d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes	Petites communes
Situation familiale			
en couple	91%	93%	94%
parent seul	9%	7%	6%
Nombre d'enfants d'âge préscolaire			
un enfant	78%	79%	75%
deux enfants ou plus	22%	21%	25%
Situation de la mère			
Active professionnellement	61%	59%	64%
dont à plein temps	*45%*	*41%*	*34%*
à temps partiel	*55%*	*59%*	*66%*
au chômage, en recherche d'emploi*	18%	16%	12%
en congé maternité ou parental **	5%	4%	6%
au foyer	16%	21%	18%
Niveau de formation de la mère			
aucun diplôme, école obligatoire	15%	15%	7%
diplôme de niveau secondaire	22%	36%	27%
diplôme de niveau tertiaire	63%	49%	66%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison			
français uniquement	25%	27%	39%
français et une langue étrangère	55%	61%	47%
une ou deux langues étrangères	20%	12%	14%
Revenu mensuel brut du ménage			
Moins de 5'000 fr.	22%	21%	11%
de 5'000 à moins de 10'000 fr.	35%	40%	31%
de 10'000 à moins de 15'000 fr.	26%	25%	31%
plus de 15'000 fr.	17%	14%	27%

* ou en stage; ** avec reprise de travail prévue.

N.B. Données sur les familles; 40% des familles résident en Ville de Genève, 43% dans les communes-villes et 17% dans les petites communes.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai-juin 2014

Lorsque les mères sont actives, elles le sont un peu plus souvent à temps partiel et ceci de manière plus marquée dans les petites communes.

Les mères sont proportionnellement plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire lorsqu'elles résident en Ville de Genève ou dans une petite commune.

La part des familles uniquement francophones est plus élevée dans les petites communes, tout comme la part des familles avec un niveau de revenu élevé.

GARDE UNIQUEMENT PAR LES PARENTS: PLUS SOUVENT CHOISIE DANS LES COMMUNES-VILLES

Pour une partie des enfants gardés uniquement par leurs parents au moment de l'enquête, il s'agit d'une situation temporaire, la mère étant en congé maternité ou parental avec "reprise de travail prévue"[8]. Pour les autres enfants gardés uniquement par les parents, cette situation correspond à ce qu'ils souhaitaient au départ dans moins de la moitié des cas en Ville de Genève ainsi que dans les petites communes, contre plus de la moitié dans les communes-villes.

Quelle que soit la zone géographique, lorsque la garde par les parents eux-mêmes n'est pas la situation souhaitée au départ, c'est le plus souvent lié à un manque de place dans les structures d'accueil. A noter que si l'on considère uniquement les petites communes qui n'ont pas de crèche situées sur leur territoire, les parents déclarent souvent n'avoir simplement pas trouvé de solution.

Enfants d'âge préscolaire gardés uniquement par leurs parents, selon le lieu de résidence

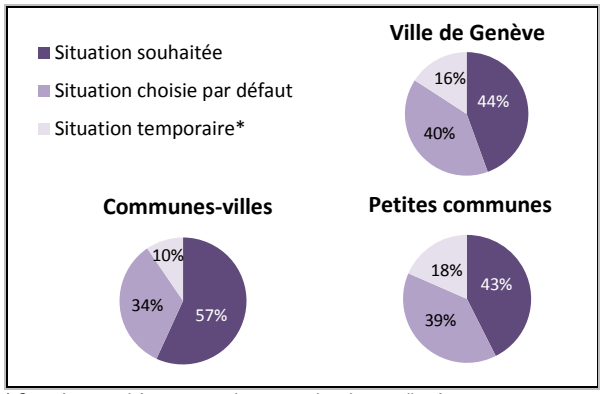

* Congé maternité ou parental avec reprise de travail prévue.

Champ: Enfants gardés uniquement par les parents.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

JARDIN D'ENFANTS AUSSI UTILISÉ POUR DES RAISONS PROFESSIONNELLES

Tous modes d'accueil confondus, la principale raison avancée par les parents lorsqu'ils confient leur(s) enfant(s) à une structure d'accueil ou à une autre personne est professionnelle. Quelle que soit la zone géographique retenue, cette raison est citée pour les trois quarts des enfants confiés.

Pour la moitié des enfants fréquentant un jardin d'enfants, les parents mettent en avant des raisons éducatives (socialisation, contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.), ce qui correspond à la vocation première de ce type de structure. Toutefois, pour une part importante des enfants (41%), le jardin d'enfants est tout de même utilisé pour des raisons professionnelles et ceci est encore plus marqué dans les petites communes qui n'ont pas de crèche sur leur territoire (53%).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES D'ATTENTE EN CRÈCHE PRINCIPALEMENT DANS LA COMMUNE DE DOMICILE

La plupart des enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche le sont dans leur commune de domicile.

Répartition des enfants d'âge préscolaire inscrits sur une liste d'attente en crèche, selon la localisation de la crèche et le lieu de résidence

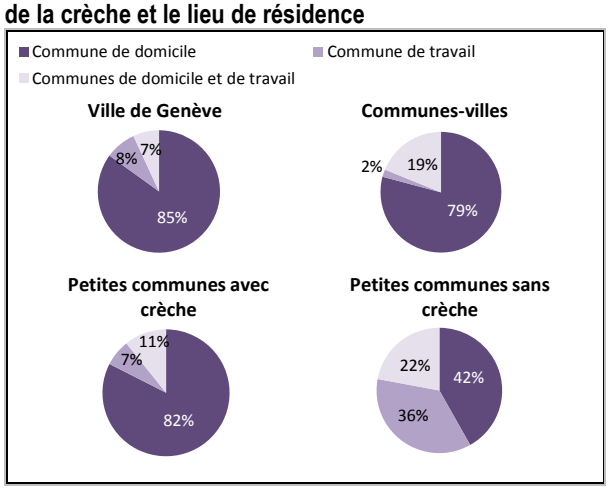

Champ: Enfants inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

C'est évidemment moins le cas pour les enfants habitant dans les petites communes qui n'ont pas de crèche: une partie seulement des petites communes subventionnent des places de crèche dans une commune avoisinante et gèrent elles-mêmes leur liste d'attente. Ainsi, une part importante des enfants domiciliés dans ces petites communes sont inscrits sur une liste d'attente dans la commune de travail de l'un des parents.

UNE PRÉFÉRENCE MARQUÉE POUR LA CRÈCHE

Les préférences parentales exprimées au moment de l'enquête permettent de rendre compte du décalage existant entre l'offre d'accueil pour la petite enfance et les besoins des familles.

Ainsi, en mai 2014, environ 3'240 enfants résidant en Ville de Genève fréquentaient une crèche alors que les parents d'environ 5'360 enfants jugeaient ce mode d'accueil préférable pour leur enfant, soit un déficit d'accueil en crèche pour environ 2'120 enfants pour satisfaire les préférences des parents.

Le déficit d'accueil en crèche concerne environ 2'560 enfants dans les communes-villes et 910 enfants dans les petites communes, les petites communes disposant d'une offre de crèche sur leur territoire étant autant concernées que celles n'en ayant pas.

Usages et préférences parentales en matière d'accueil des enfants d'âge préscolaire, selon le lieu de résidence (en nombre d'enfants)

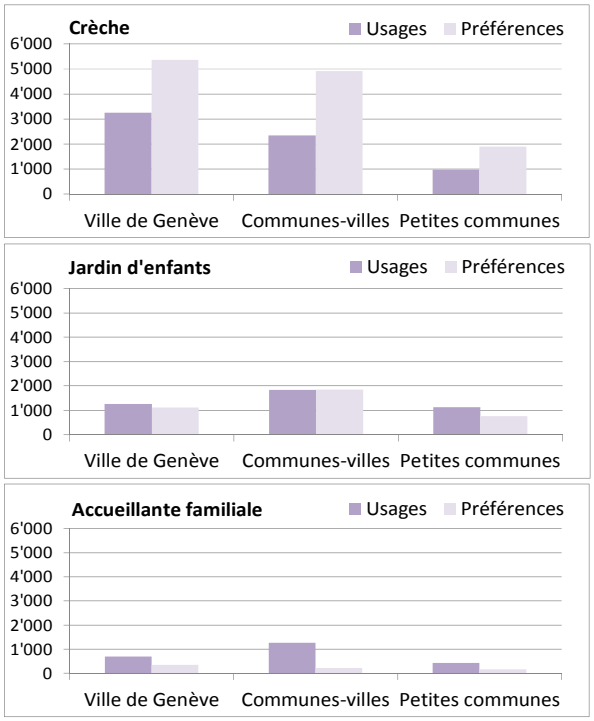

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Par conséquent, les autres modes d'accueil présentent un surcroît d'usage par rapport aux préférences parentales. C'est le cas notamment des jardins d'enfants dans les petites communes, principalement dans celles qui n'ont pas de crèche sur leur territoire. Concernant les accueillantes familiales, c'est dans les communes-villes que ce mode d'accueil présente le plus grand décalage entre usages et préférences.

DES PLACES DE CRÈCHE À CRÉER SUR L'ENSEMBLE DU CANTON

A partir du nombre de demi-journées de crèche souhaité par les parents, on peut calculer un taux d'occupation "souhaité" qui représente environ 1,4 enfant par place de crèche[9]. Ce taux est un peu plus faible en Ville de Genève (1,35) et un peu plus élevé dans les communes-villes (1,43) et dans les petites communes (1,45), traduisant un besoin de temps de garde plus élevé en Ville de Genève et un peu moins élevé pour les autres communes du canton.

De ce décalage entre usages et préférences parentales, on peut donc déduire qu'il faudrait créer au moment de l'enquête environ 1'600 places de crèche (2'120 divisé par 1,35) en Ville de Genève, 1'800 dans les communes-villes et 600 dans les petites communes pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences des parents. Par ailleurs, il est probablement plus difficile d'émettre une préférence pour un mode d'accueil qui n'est pas offert dans sa commune.

Nombre de places de crèche à créer pour satisfaire les préférences parentales, selon le lieu de résidence et le mois de référence

	Septembre - mai
Ville de Genève	1'200 - 1'600
Communes-villes	1'300 - 1'800
Petites communes	500 - 600
Ensemble du canton	**3'000 - 4'000**

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" – SRED / mai 2014

Par ailleurs, la période d'enquête (le mois de mai) coïncidant avec le moment où la demande de places en crèche est la plus haute, on peut simuler[10] à partir des données de cette enquête le moment où le marché des places est le moins saturé, soit début septembre.

Ainsi, au cours de l'année scolaire, c'est entre 1'200 et 1'600 places de crèche qu'il faudrait créer en Ville de Genève pour satisfaire, dans l'idéal, les préférences parentales; entre 1'300 et 1'800 dans les communes-villes et entre 500 et 600 dans les petites communes.

Enfin, la préférence des parents pour la crèche varie peu selon l'âge des enfants concernés. Or, les plus jeunes enfants (âgés d'un an et moins) étant, au moment de l'enquête, moins fréquemment usagers de ce type d'accueil, le nombre de places à créer pour satisfaire les préférences parentales est par conséquent plus important pour ces plus jeunes enfants.

CONCLUSION

Bien que l'offre d'accueil de la petite enfance et les pratiques varient selon la zone géographique, les résultats de cette enquête montrent une nette préférence des parents pour confier leur enfant à une institution offrant des prestations élargies de type crèche quelle que soit la zone géographique.

Ce résultat est corroboré par l'opinion des parents concernant la politique familiale. A travers les questions posées à ce sujet lors de cette enquête, les résultats montrent que, quelle que soit la zone géographique considérée, les familles souhaitent en toute première priorité que l'offre d'accueil de la petite enfance soit améliorée[11] en augmentant le nombre de places en crèche.

Alexandre Jaunin, Fabienne Benninghoff

Bibliographie

- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises. *Focus N°1*. Octobre 2014. Genève: OCPE/SRED.
- Clément, J., Nicolas, M. (2009). Opinions et satisfaction des parents vis-à-vis des modes de garde. *L'e-ssentiel N°82.* Février. Paris: CAF.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Jaunin, A. (2011). *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation.* Genève: SRED.

---

[1] Garderies incluses.

[2] Au minimum 45 semaines, soit 225 jours par année.

[3] 8'557 enfants d'âge préscolaire résident en Ville de Genève pour une population totale de 195'160 résidents. Dans les communes-villes, c'est 9'123 enfants d'âge préscolaire pour 196'725 résidents et, dans les petites communes, 3'676 enfants d'âge préscolaire pour 84'160 résidents.

[4] Un relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance est actuellement mené par l'OCPE/SRED (RSAPE, art.29). Ce premier relevé permettra de dresser un état des lieux précis de l'offre d'accueil préscolaire par commune de subventionnement dans le canton de Genève.

[5] Comme déjà mentionné, une partie des petites communes peuvent subventionner des places dans une crèche située sur une commune avoisinante. Il peut également s'agir de la fréquentation d'une crèche située sur la commune de travail de l'un des parents.

[6] Personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants de moins de 12 ans.

[7] Lorsque les parents ont recours à la parenté en complément à un autre mode d'accueil, les enfants leur sont confiés en moyenne 3 demi-journées par semaine, contre 6 demi-journées s'il s'agit de l'unique mode d'accueil.

[8] A noter que 39% de ces mères déclarent, lors des questions sur leur situation d'activité, non pas être en congé maternité ou parental mais être au chômage ou en recherche d'emploi.

[9] En 2010, le nombre d'enfants accueillis par place de crèche était de 1,2.

[10] Il s'agit de prendre en compte les usages et les préférences parentales uniquement pour les enfants nés avant le mois de mai 2013.

[11] Entre 50% et 55% des familles ; viennent ensuite l'allégement du coût de la garde de leurs jeunes enfants (27%) et le renforcement des aides favorisant les parents à prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée (21%).

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Fax +41 (0)22 546 71 02 • www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
E-mail: fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch

N°3 – JANVIER 2015

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS ET HORAIRES DE TRAVAIL DES PARENTS

Les premiers résultats de l'enquête *Pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance* (voir *Encadré 1*) ont permis de relever que c'est l'activité professionnelle des parents qui constitue la principale raison pour laquelle les enfants d'âge préscolaire sont confiés à une structure d'accueil ou à une autre personne (voir *Focus n°1*). La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, et plus particulièrement l'articulation des horaires de travail des parents et des horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance, constitue donc le thème de cette note.

Structurée en quatre parties, cette note aborde (i) la situation professionnelle des ménages avec enfants d'âge préscolaire, (ii) les horaires de travail atypiques, "décalés" ou irréguliers, (iii) l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture "standards" des structures d'accueil et (iv) la satisfaction relative aux horaires d'ouverture des structures d'accueil.

I. SITUATION PROFESSIONNELLE DES MÉNAGES

Quelle est la situation professionnelle des parents ayant des enfants d'âge préscolaire ?

POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES ENFANTS D'ÂGE PRÉSCOLAIRE, LES DEUX PARENTS TRAVAILLENT

Dans le canton de Genève, près de 12'000 enfants d'âge préscolaire[1] ont leurs deux parents actifs professionnellement (ou leur parent seul dans le cas d'une famille monoparentale), soit 55% de l'ensemble des enfants d'âge préscolaire. Les autres enfants sont dans une configuration où un parent travaille et l'autre pas (39%) ; il s'agit alors, dans 9 cas sur 10, du père qui est actif professionnellement.

Enfants d'âge préscolaire selon l'activité professionnelle des parents au sein du ménage

	Nombre	En %
En couple		
Les deux parents travaillent	10'625	50%
Un parent travaille et l'autre ne travaille pas*	8'347	39%
Les deux parents ne travaillent pas*	838	4%
Parent seul		
Le parent travaille	1'023	5%
Le parent ne travaille pas*	523	2%
Ensemble	21'356	100%

* Au chômage, en recherche d'emploi, en formation, au foyer.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Quand les deux parents travaillent, la situation majoritaire est celle d'un parent actif à plein temps et l'autre à temps partiel (53%). Dans ce cas, c'est presque toujours la mère qui travaille à temps partiel (voir *Encadré 2*).

Encadré 1: Enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève (SRED)

Au printemps 2014, 2'360 familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire ont participé à cette enquête. Celle-ci a été réalisée avec l'Institut LINK auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

Les résultats de cette enquête ont déjà fait l'objet de deux notes (cf. Focus n°1, octobre 2014 et Focus n°2, novembre 2014).

Enfants d'âge préscolaire dont les parents* travaillent, selon la configuration des temps de travail du ménage

	Nombre	En %
En couple		
Les deux à plein temps	3'659	32%
Un à plein temps et l'autre à temps partiel	6'219	53%
Les deux à temps partiel	747	6%
Parent seul		
A plein temps	506	4%
A temps partiel	517	5%
Ensemble	11'648	100%

* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

En Suisse, il y a 20 ans, le modèle prédominant concernant les couples avec de jeunes enfants était celui de l'homme actif à plein temps et de la femme sans activité professionnelle. Le modèle majoritaire est aujourd'hui celui où les deux partenaires du ménage sont actifs professionnellement (OFS, 1995, 2013).

II. HORAIRES DE TRAVAIL ATYPIQUES

Quelle est la part de parents ayant des horaires de travail décalés ou irréguliers ?

DE NOMBREUX PARENTS ONT DES HORAIRES DE TRAVAIL DÉCALÉS…

Des horaires de travail atypiques sont susceptibles de compliquer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et d'accroître ainsi les besoins de garde des enfants en dehors des horaires d'accueil standards (7h30-18h30)[2], en particulier lorsque les deux parents sont concernés.

Enfants d'âge préscolaire dont les parents* travaillent selon des horaires de travail décalés

Horaires décalés	Parents* travaillant les deux	un des deux	aucun
le matin et/ou en soirée et/ou de nuit et/ou le weekend	15%	30%	55%
le matin avant 7h30	*5%*	*20%*	*75%*
en soirée après 18h30	*7%*	*24%*	*69%*
de nuit	*1%*	*10%*	*89%*
le weekend	*6%*	*19%*	*75%*

* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.
Champ: Enfants dont les parents travaillent, n=11'648.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Au regard de cette enquête, 15% des enfants d'âge préscolaire ont leurs deux parents qui travaillent habituellement avec des horaires – ou une partie de ces horaires – décalés (le matin avant 7h, en soirée après 18h30, de nuit ou le weekend) par rapport aux horaires d'ouverture standards des structures d'accueil de la petite enfance.

...OU DES HORAIRES DE TRAVAIL IRRÉGULIERS

Des horaires de travail irréguliers (horaires et rythme de travail variant d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre) sont d'autant plus susceptibles de compliquer l'organisation familiale et professionnelle si ceux-ci sont non prévisibles.

Enfants d'âge préscolaire dont les parents* travaillent selon des horaires de travail irréguliers**

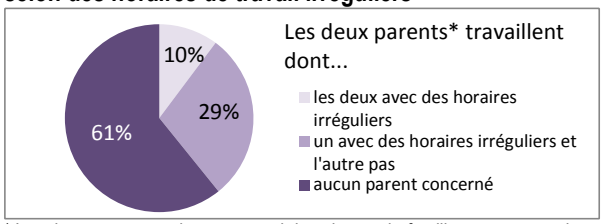

* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.
** Horaire/rythme de travail varie d'un jour à l'autre, d'une semaine à l'autre.
Champ: Enfants dont les parents travaillent, n=11'648.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Plus du tiers (39%) des enfants d'âge préscolaire dont les deux parents travaillent ont au moins un parent concerné par des horaires de travail irréguliers.

DES HORAIRES ATYPIQUES PERMETTENT PEU AUX PARENTS DE GARDER EUX-MÊMES LEURS ENFANTS

Lorsque les deux parents travaillent, ou le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale, la très grande majorité des enfants d'âge préscolaire sont effectivement confiés à une structure d'accueil ou à une tierce personne durant la semaine (96%).

Prise en charge des enfants d'âge préscolaire dont les parents* travaillent

	Nombre	En %
Enfants confiés à l'extérieur	11'127	96%
Enfants gardés uniquement par les parents	521	4%
Total	11'648	100%

* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Dans les rares cas où les deux parents sont actifs et parviennent à assumer eux-mêmes la garde de leurs enfants (4%), très souvent l'un des parents a des horaires de travail décalés ou irréguliers et l'autre pas. Il s'agit alors principalement de la mère travaillant en soirée après 18h30. Par ailleurs, la majorité de ces mères occupent un emploi à temps très partiel.

Encadré 2: Impact de la maternité sur l'activité professionnelle

A Genève, comme ailleurs en Suisse, la conciliation famille-travail repose essentiellement sur les femmes. Elles occupent bien souvent un emploi à temps partiel, en particulier lorsqu'elles sont mères de jeunes enfants (OFS, OCSTAT).

A travers l'enquête *Pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance*, on relève que les trois quarts des mères travaillant à temps partiel ont réduit leur taux d'activité suite à la naissance d'un enfant, généralement le premier.

De plus, la moitié des mères actives à plein temps et le quart des mères actives à temps partiel souhaiteraient réduire leur taux d'activité.

Du côté des pères, le travail à temps partiel est encore peu présent (9%), toutefois un père sur cinq souhaiterait diminuer son taux d'activité.

Par ailleurs, 60% des mères au foyer au moment de l'enquête disent avoir totalement cessé de travailler suite à la naissance de leur(s) enfant(s).

III. ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

Comment les familles s'organisent-elles pour concilier responsabilités parentales et engagements professionnels en dehors des horaires d'ouverture standards des structures d'accueil de la petite enfance?

PRÈS DU QUART DES ENFANTS SONT GARDÉS EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

Dans le cadre de cette enquête, il était demandé aux parents, lorsque l'enfant était pris en charge durant la semaine par une accueillante familiale, une personne à domicile, un membre de la parenté ou des voisins/amis, si leur enfant était aussi régulièrement gardé le matin avant 7 heures, en soirée après 19 heures ou encore durant le weekend.

Enfants d'âge préscolaire confiés régulièrement à une autre personne* en dehors des horaires standards

	Nombre	En % des enfants confiés
Avant 7h	1'574	9%
Après 19h	2'080	13%
Le weekend	2'342	14%
Avant 7h et/ou après 19h et/ou le weekend	3'796	23%

* Accueillante familiale, personne à domicile, membre de la parenté, voisins, amis.
Champ: Enfants confiés à l'extérieur durant la semaine, n=16'576.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Ainsi, près d'un quart des enfants (23%) sont gardés en dehors des horaires standards parmi l'ensemble des enfants qui sont confiés régulièrement durant la semaine (tous modes d'accueil confondus).

LES ENFANTS GARDÉS EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS CUMULENT LES MODES D'ACCUEIL

Lorsque les parents ont besoin de faire garder leurs enfants en dehors des horaires standards, cela nécessite le plus souvent la mise en place de plusieurs modes d'accueil (76%). Pour rappel, sur l'ensemble des enfants confiés, 4 enfants sur 10 combinent plusieurs modes d'accueil (voir *Focus n°1*).

L'accueil en dehors des horaires standards concerne aussi les usagers de structures d'accueil de la petite enfance: ainsi, parmi les enfants confiés en dehors des horaires standards, 42% fréquentent une crèche et 30% un jardin d'enfants[3].

Répartition des enfants d'âge préscolaire confiés en dehors des horaires standards, selon la modalité d'accueil

	Nombre	En %
Mode d'accueil unique	927	24%
Plusieurs modes d'accueil	2'869	76%
dont: crèche	*1'213*	*42%*
jardin d'enfants	*850*	*30%*

Champ: Enfants confiés régulièrement en dehors des horaires standards.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les enfants accueillis en dehors des horaires standards ont ainsi, en général, une prise en charge durant la semaine plus étendue: en moyenne 35 heures par semaine contre 31 heures pour l'ensemble des enfants (voir *Focus n°1*).

GRANDS-PARENTS TRÈS SOLLICITÉS POUR ASSURER L'ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS

La prise en charge en dehors des horaires standards – que ce soit le matin avant 7 heures, en soirée après 19 heures ou encore durant le weekend – repose très majoritairement sur les membres de la parenté, c'est-à-dire généralement les grands-parents.

Les grands-parents sont les plus sollicités, que ce soit le matin tôt (74% des enfants pris en charge avant 7 heures sont confiés aux grands-parents), le soir (79%) ou le week-end (84%). Cependant, cette prise en charge par les membres de la parenté en dehors des horaires standards est la plupart du temps combinée à un autre mode d'accueil. Dans ces cas, les grands-parents effectuent alors le relais entre le mode d'accueil principal et les parents[4].

Modes d'accueil des enfants d'âge préscolaire pris en charge en dehors des horaires standards

	Avant 7h (n=1'574)	Après 19h (n=2'080)	Le week-end (n=2'342)	Avant 7h et/ou après 19h et/ou le weekend (n=3'796)
Membre de la parenté	74%	79%	84%	79%
Accueillante familiale	20%	5%	4%	10%
Personne à domicile	13%	22%	12%	16%
Voisins, amis	7%	7%	13%	10%

N.B. Les totaux dépassent 100% puisque, pour une partie des enfants, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.
Champ: Enfants confiés régulièrement en dehors des horaires standards.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les accueillantes familiales sont, quant à elles, plutôt sollicitées le matin avant 7 heures, et les personnes à domicile en soirée après 19 heures.

L'ACCUEIL EN DEHORS DES HORAIRES STANDARDS EST FORTEMENT LIÉ AUX HORAIRES DE TRAVAIL

Pour mettre en évidence les facteurs qui influencent la prise en charge en dehors des horaires standards lorsque les deux parents travaillent, trois modèles d'analyse statistique multivariée ont été élaborés[5].

On mesure ainsi – toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs – l'effet d'une variable sur la probabilité pour un enfant d'âge préscolaire d'être confié en dehors des horaires standards par rapport à une *situation de référence* (en italiques dans le tableau). Par exemple, cela permet de connaitre l'impact du niveau de formation des parents, à horaires de travail équivalents, sur la prise en charge en dehors des horaires standards.

Ainsi, le fait que les parents aient des horaires de travail décalés au même moment constitue évidemment le facteur ayant l'effet le plus important sur la prise en charge en dehors des horaires standards. Lorsqu'un seul des parents a des horaires de travail décalés, l'effet est bien moindre mais subsiste, l'autre parent se rendant probablement disponible au regard de la contrainte professionnelle du premier.

Toutefois, cet effet ne s'observe que lorsque c'est la mère qui travaille avec des horaires décalés et non si c'est uniquement le père. Si certains auteurs[6] parlent d'une stratégie de "parents relais" dans ce type de situation, le relais paraît donc moins bien assuré par le père quand c'est la mère qui est concernée par des horaires décalés.

Par ailleurs, des horaires de travail irréguliers influencent également la prise en charge en dehors des horaires standards, principalement le soir.

Concernant les caractéristiques des familles, les enfants vivant avec un parent seul ont une probabilité accrue d'être confiés le soir ou le weekend.

Le niveau de formation influence quant à lui la prise en charge tôt le matin: plus le niveau de formation est bas, plus les enfants ont tendance à être gardés le matin avant 7 heures; ceci est probablement en lien avec des emplois peu qualifiés.

La présence d'au moins un parent de nationalité étrangère réduit quant à elle la prise en charge le soir, peut-être du fait de l'éloignement géographique de membres de la parenté. Le fait de ne pas pouvoir s'appuyer sur la parenté amène probablement une partie des parents dans cette situation à éviter, si cela leur est possible, des horaires de travail atypiques.

Enfin, la présence de frères et sœurs plus âgés dans le ménage diminue la probabilité de confier les enfants d'âge préscolaire aux deux extrémités de la journée.

Influence de différents facteurs sur la prise en charge en dehors des horaires standards lorsque les parents* travaillent

	Etre confié à une autre personne**		
	le matin avant 7h	le soir après 19h	le week-end
Nombre d'enfants dans le ménage			
Un enfant	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Deux enfants		▼	
Trois enfants	▼	▼	▼
Situation familiale			
En couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Parent seul		▲▲	▲
Nationalité des parents			
Les parents sont de nationalité suisse	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
L'un des parents est de nationalité suisse, l'autre non		▼	▼
Les parents sont de nationalité étrangère		▼	
Niveau de formation* **			
Aucun diplôme, école obligatoire	▲▲		
Diplôme de l'enseignement secondaire	▲		
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Horaires de travail irréguliers des parents			
Les parents ont des horaires irréguliers		▲	
L'un des parents a des horaires irréguliers, l'autre non		▲	▲
Aucun des parents n'a des horaires irréguliers	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Travail ou non des parents le matin avant 7h30			
Les parents travaillent le matin avant 7h30	▲▲▲▲		
L'un des parents travaille le matin avant 7h30, l'autre non	▲		
Aucun des parents ne travaille le matin avant 7h30	*Réf.*		
Travail ou non des parents en soirée après 18h30			
Les parents travaillent en soirée après 18h30		▲▲▲	
L'un des parents travaille en soirée après 18h30, l'autre non		▲	
Aucun des parents ne travaille en soirée après 18h30		*Réf.*	
Travail ou non des parents le weekend			
Les parents travaillent le weekend			▲▲▲▲
L'un des parents travaille le weekend, l'autre non			▲
Aucun des parents ne travaille le weekend			*Réf.*

* Les deux parents ou le parent seul dans le cas de famille monoparentale.

** Accueillante familiale, personne à domicile, membre de la parenté, voisins, amis.

*** Niveau de formation le plus haut atteint au sein du ménage.

N.B. ▲ augmente ou ▼ diminue la probabilité d'être confié à une autre personne, "toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs", par rapport à la situation de référence (en italiques dans le tableau). Plus les signes sont nombreux, plus l'effet est élevé. Seuls les effets statistiquement significatifs avec une probabilité d'erreur inférieure à 5% sont mentionnés. Cinq autres variables[7] ont été prises en compte dans ce modèle mais n'ont pas d'influence significative.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

IV. HORAIRES DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les horaires d'ouverture des structures d'accueil de la petite enfance conviennent-ils aux familles genevoises?

JARDINS D'ENFANTS: DES HORAIRES D'OUVERTURE PEU SATISFAISANTS POUR LES PARENTS

L'enquête menée en 2014 interrogeait également les parents sur leur satisfaction à propos des horaires d'ouverture, journaliers et hebdomadaires, pour les modes d'accueil utilisés. Ainsi, les horaires d'ouverture des crèches conviennent à la grande majorité des familles qui en font usage (92%), comme ceux proposés par les accueillantes familiales de jour (90%).

Par contre, les horaires d'ouverture (journaliers et hebdomadaires) des jardins d'enfants[8] donnent nettement moins de satisfaction aux parents qui y confient leur enfant (68%).

Convenance des horaires* d'ouverture par rapport à l'organisation des familles, selon le mode d'accueil

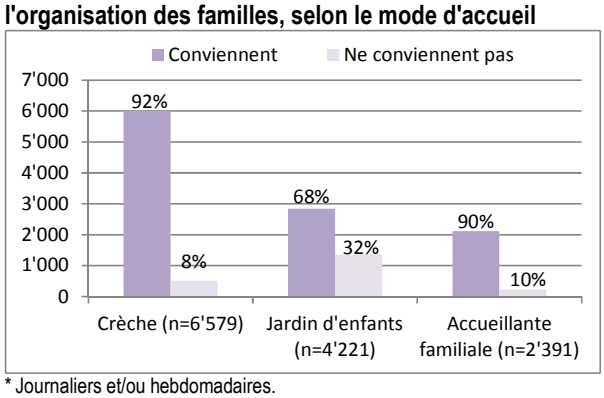

* Journaliers et/ou hebdomadaires.

Champ: Enfants d'âge préscolaire confiés à l'extérieur durant la semaine.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Si l'on regarde la convenance des horaires d'ouverture pour les usagers de structures d'accueil dont les enfants sont également confiés à une autre personne en dehors des horaires standards (avant 7h, après 19h, le weekend), on constate que l'adéquation des horaires d'ouverture des structures d'accueil à l'organisation familiale et professionnelle est plus faible. Cet effet est particulièrement marqué pour les jardins d'enfants: pour seulement la moitié des enfants fréquentant un jardin d'enfants et étant également confiés en dehors des horaires standards, les parents sont satisfaits des horaires.

Par contre, pour les usagers de crèches qui sont également pris en charge en dehors des horaires standards par une autre personne, les horaires proposés par les crèches conviennent tout de même à la grande majorité des parents (8 parents sur 10).

CRÈCHES: DES AMÉLIORATIONS POSSIBLES CONCERNANT LES HORAIRES

Comme déjà mentionné, seule une faible partie des usagers de crèches ne sont pas satisfaits des horaires d'ouverture proposés (8%, soit 510 enfants). Leurs souhaits se situent alors principalement en marge des horaires d'ouverture habituellement offerts à Genève (7h30 – 18h30), soit le matin dès 7 heures et le soir jusqu'à 19 heures. Ainsi par exemple, 63% des parents qui ne sont pas satisfaits des horaires des crèches souhaiteraient pouvoir confier leur enfant le soir jusqu'à 19 heures[9].

Souhaits d'accueil en dehors des horaires standards pour les usagers de crèches dont les horaires ne conviennent pas

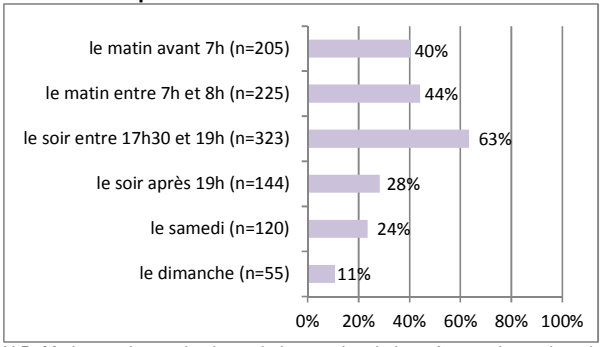

N.B. Matin et soir pour les jours de la semaine; la journée pour le week-end. Les totaux dépassent 100%, les usagers pouvant avoir plusieurs souhaits.
Champ: Enfants d'âge préscolaire fréquentant la crèche dont les horaires ne conviennent pas à l'organisation familiale et professionnelle, n=510.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Par ailleurs, les usagers des crèches étaient également invités à donner leur avis sur d'autres aspects (tarifs, situation géographique, congés annuels, etc.). La source d'insatisfaction la plus importante pour les usagers de crèches, après les coûts de garde, concerne les congés annuels: pour un quart des enfants fréquentant une crèche, les parents jugent le nombre annuel de semaines de fermeture trop élevé.

CONCLUSION

L'organisation de la prise en charge des enfants d'âge préscolaire est d'autant plus complexe quand les deux parents travaillent (ou le parent seul dans le cas d'une famille monoparentale) et qu'un des parents ou les deux ont des horaires de travail atypiques.

Cette organisation dépend d'un côté des prestations offertes par les structures d'accueil de la petite enfance, notamment en termes d'horaires d'ouverture (journaliers, hebdomadaires mais aussi annuels), et de l'autre – considérant les contraintes professionnelles des parents – des aménagements proposés par les employeurs (temps partiel, travail à domicile, heures d'arrivée ou de départ flexibles, etc.).

Actuellement, les ajustements permettant aux familles genevoises de concilier vie familiale et vie professionnelle sont principalement assumés par les mères (diminution du taux d'activité, retrait du marché de l'emploi, horaires de travail décalés) et par les grands-parents qui constituent une ressource relais importante, lorsqu'ils sont disponibles. Or, vivre avec un seul revenu ou des revenus inférieurs induits par les temps partiels, tout comme pouvoir bénéficier de l'appui des grands-parents, n'est pas à la portée de toutes les familles genevoises.

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Bibliographie

Benninghoff F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.

Bressé, S., Le Bihan, B., Martin, C. (2007). "La garde des enfants en dehors des plages horaires standards". *Études et résultats. DREES, n° 551*, février.

Canning, N., Dalla Palma, S. (2005). *Concilier activité professionnelle et famille. Enquête sur les mesures proposées aux employé-e-s par les organisations privées et publiques de l'arc lémanique.* Association Via2.

Campéon, A., Le Bihan, B., Martin, C. (2005). "Expérimentation d'une offre de garde face aux horaires de travail atypiques et flexibles". *Recherches et Prévisions. CAF, n° 80*, pp. 25-40.

Eydoux, A. et al. (2006). "Les incidences de la flexibilité du temps de travail sur le champ professionnel de la petite enfance". *Dossier d'études de la CNAF, N°76*, janvier.

Gosset-Connan, S., Oustry, P., Peplaw, D., Langaud, S. (2014). "Le besoin d'accueil atypique des enfants de moins de 6 ans dans le Pays du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre". In: *Politiques sociales et familiales. CAF, n° 115*, Dossier "Genre, famille et État en Europe centrale et orientale", pp. 75-79.

INFRAS, SEW (2013). *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes?* Version abrégée de l'étude PNR 60 "Accueil extra-familial des enfants et égalité". Zürich/St. Gallen.

Lazzari-Dodeler, N., et Tremblay, D.-G. (2011). "Analyse de mesures et services en faveur de la conciliation travail-vie personnelle". *Note de recherche n° 2011-1 de l'ARUC sur la gestion des âges et des temps sociaux*. Montréal: ARUC-GATS.

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.

Liechti, C. (2013). "Les pères engagés dans la sphère domestique et familiale". *Actualités OFS*, novembre. Berne: Office fédéral de la statistique.

Ministère de la Famille et de l'Enfance (2003b). *Le travail atypique des parents et la garde des enfants: description du phénomène et recension des expériences étrangères de garde à horaires non usuels*. Québec: Gouvernement du Québec.

OCSTAT (2012). "Les Genevois et le travail. Résultats de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) 2000-2009." *Communications statistiques N°45*, décembre. Genève: OCSTAT.

OFS (1995, 2013). *Encyclopédie statistique de la Suisse*. Tableau cc-20.05.01.03.04.

OFS (2014). Enquête suisse sur la population active: "Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale". *Actualités OFS*, octobre. Berne: Office fédéral de la statistique.

Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Société, n°46*.

Vuille, A. (2006). "Le temps partiel en Suisse". *Actualités OFS*, juillet. Berne: Office fédéral de la statistique.

[1] Moins de 4 ans révolus au 31 juillet.

[2] Les horaires d'accueil standard (7h30-18h30) concernent les structures à prestations élargies, de type crèches, et les accueillantes familiales de jour.

[3] Globalement, 18% des enfants fréquentant une crèche sont gardés en dehors des horaires standards, 20% pour ceux fréquentant un jardin d'enfants.

[4] Globalement, seul un enfant sur dix est pris en charge uniquement par la parenté (voir *Focus n°1*).

[5] Il s'agit de modèles de régression logistique multinomiale. Les variances expliquées (Nagelkerke – Rsquare) par les modèles sont de 25% pour le modèle *Etre gardé le matin avant 7h*, 21% pour *Etre gardé en soirée après 19h* et 18% pour *Etre gardé le weekend.*

[6] Voir Bressé, S., Le Bihan, B., Martin, C. (2007).

[7] Il s'agit de la zone géographique (*Ville de Genève*, communes-Villes, petites communes), de l'âge de l'enfant (moins de 2 ans, *deux ans et plus*), de la configuration professionnelle du ménage (*deux parents à plein temps*, un à plein temps et l'autre à temps partiel, les deux à temps partiel), la langue couramment parlée à la maison (*uniquement le français*, deux langues dont le français, deux langues étrangères) et le revenu du ménage (moins de 10'000 fr., *10'000 fr. et plus*).

[8] Pour rappel, la fréquentation des jardins d'enfants ou garderies se fait généralement à la demi-journée. Les horaires d'ouverture journaliers sont très variables d'un jardin d'enfants à l'autre (certains jardins d'enfants ne sont ouverts que le matin; d'autres sont ouverts le matin accueillant les enfants dès 8h ou 8h30 jusqu'à 11h30 ou 12h15 et l'après-midi dès 13h15 ou 13h30 jusqu'à 17h ou 18h). Des jardins d'enfants sont fermés le mercredi toute la journée ou l'après-midi uniquement. Enfin, les jardins d'enfants sont généralement fermés pendant les vacances scolaires.

[9] Près d'un tiers des crèches proposent déjà un horaire élargi de 7h à 19h, principalement en Ville de Genève.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Fax +41 (0)22 546 71 02 • www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
Email : fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch

N°6 – AOÛT 2015

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES INFLUENÇANT LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE DES JEUNES ENFANTS

La prise en charge extra-parentale d'un jeune enfant, de manière régulière durant la semaine, est d'abord fortement liée à l'activité professionnelle des parents, en particulier à celle de la mère (cf. *Focus n°1*). Toutefois, d'autres caractéristiques sociodémographiques des enfants et de leur famille – comme par exemple l'âge de l'enfant ou le niveau de formation de la mère – peuvent influencer les pratiques en matière de prise en charge des jeunes enfants.

À partir des résultats de l'enquête menée en mai 2014 auprès des familles genevoises[1], cette note décrit les liens entre des caractéristiques sociodémographiques et le fait de confier ou non son enfant à un tiers. Cette description est complétée par des modélisations statistiques permettant d'identifier les facteurs qui influencent directement la prise en charge des jeunes enfants.

Les facteurs caractérisant le recours à un mode d'accueil en particulier (crèche, jardin d'enfants, accueillante familiale, etc.) seront analysés dans la note *Focus n°7*.

I. APPROCHE DESCRIPTIVE

Dans le canton de Genève, plus des trois quarts des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés à un tiers (78%, n = 16'576), les autres enfants étant gardés uniquement par leurs parents (22%, n = 4'780).

UN PROFIL DE FAMILLE DIFFÉRENCIÉ SELON LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Le profil sociodémographique des enfants (et de leur famille) diffère sensiblement selon qu'ils sont confiés ou non durant la semaine à un tiers (structure d'accueil ou autre personne que les parents).

Si l'on considère la situation au printemps 2014, les enfants confiés à un tiers sont, comparativement aux enfants non confiés, plus fréquemment âgés de 2 ans ou plus (69% contre 40%). Leur mère est généralement active professionnellement, à un taux d'activité plutôt élevé, et elle possède souvent un haut niveau de formation. Ces enfants vivent également plus fréquemment dans un ménage dont le niveau de revenu est plutôt élevé. Leur mère est aussi plus souvent de nationalité suisse.

A contrario, les enfants gardés uniquement par leurs parents sont plus jeunes et leur mère n'exerce en général pas d'activité professionnelle (86% contre 28%). Il est aussi fréquent que la mère soit de nationalité étrangère ou que son niveau de formation soit moins élevé. Ces enfants vivent également plus souvent dans une famille nombreuse ou dans un ménage dont le niveau de revenu est modeste.

Profil des enfants d'âge préscolaire selon qu'ils sont confiés ou non à un tiers

	Enfants confiés[i] n = 16'576	Enfants non confiés n = 4'780	Ensemble des enfants n = 21'356
Lieu de résidence			
Ville de Genève	40%	41%	40%
Communes-villes (+ de 10'000 hab.)	42%	46%	43%
Petites communes (– de 10'000 hab.)	18%	13%	17%
Total	100%	100%	100%
Âge de l'enfant			
Moins de 2 ans	31%	60%	37%
2 ans et plus	69%	40%	63%
Total	100%	100%	100%
Nombre d'enfants dans le ménage			
1 enfant	38%	34%	37%
2 enfants	46%	39%	44%
3 enfants ou plus	16%	27%	19%
Total	100%	100%	100%
Situation familiale			
En couple	92%	96%	93%
Parent seul	8%	4%	7%
Total	100%	100%	100%
Situation d'activité de la mère			
Ne travaille pas[ii]	28%	86%	41%
Travaille à 50% ou moins	12%	6%	11%
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	31%	3%	24%
Travaille à plein temps (>90%)	29%	5%	24%
Total	100%	100%	100%
Situation d'activité du père			
Ne travaille pas[ii]	7%	13%	9%
Travaille à temps partiel	9%	7%	8%
Travaille à plein temps	84%	80%	83%
Total	100%	100%	100%
Revenu brut mensuel[iii] du ménage			
Moins de 5'000 fr.	13%	37%	19%
De 5'000 à moins de 10'000 fr.	36%	39%	37%
De 10'000 à moins de 15'000 fr.	29%	17%	26%
Plus de 15'000 fr.	22%	7%	18%
Total	100%	100%	100%
Nationalité de la mère			
Nationalité suisse	31%	17%	28%
Double nationalité dont suisse	21%	9%	18%
Autres nationalités	48%	74%	54%
Total	100%	100%	100%
Niveau de formation[iv] de la mère			
Aucun diplôme, école obligatoire	10%	24%	13%
Diplôme de l'enseignement secondaire	28%	29%	28%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	62%	47%	59%
Total	100%	100%	100%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison			
Français uniquement	31%	19%	29%
Français et une langue étrangère	55%	60%	56%
Une ou deux langues étrangères	14%	21%	15%
Total	100%	100%	100%

[i] Au moins une demi-journée par semaine. [ii] Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental avec reprise de travail prévue, en formation. [iii] Avant déductions sociales. [iv] Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Ces deux profils assez contrastés avaient déjà été relevés lors d'une enquête similaire menée par le SRED en 2002 (Le Roy-Zen Ruffinen, Pecorini, 2005).

PRISE EN CHARGE ET ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DES MÈRES

Le fait qu'un jeune enfant soit confié à un tiers durant la semaine répond avant tout aux besoins des parents et est principalement lié à l'activité professionnelle de la mère. Toutefois, au moment de l'enquête, une petite partie des enfants dont la mère est active professionnellement ne sont pas confiés durant la semaine (5%).

Prise en charge hebdomaire des enfants selon la situation d'activité de la mère

	Enfants confiés[i] à un tiers	Enfants non confiés	Ensemble des enfants
Active professionnellement (n = 12'534)	95%	5%	100%
Non active professionnellement[ii] (n = 8'710)	53%	47%	100%
Total	78%	22%	100%

[i] Au moins une demi-journée par semaine. [ii] Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental avec reprise de travail prévue, en formation.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Par ailleurs, une part importante des enfants dont la mère ne travaille pas (au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental, en formation[2]) fréquentent une structure d'accueil ou sont confiés à une tierce personne (53%).

Il est ainsi intéressant d'examiner les situations où l'enfant n'est pas confié à un tiers, alors que la mère est active professionnellement, et a contrario celles où l'enfant est confié à un tiers alors que la mère n'est pas active professionnellement.

DES MÈRES ACTIVES PROFESSIONNELLEMENT EN ATTENTE D'UNE SOLUTION DE GARDE

Lorsque la mère est *active professionnellement,* les enfants qui ne sont pas confiés à un tiers durant la semaine sont, comparativement à ceux qui sont confiés, beaucoup plus jeunes (64% des enfants ont moins de 2 ans contre 35%, cf. tableau p. 3).

Dans cette configuration, la mère travaille souvent à temps très partiel et a en outre, dans la majorité de ces cas, des horaires de travail décalés. Concernant la situation du père, il est plus fréquent que celui-ci ne travaille pas. En général, il est au chômage ou en recherche d'emploi, les cas où le père est au foyer étant rares. Il est aussi bien plus fréquent, dans cette configuration, que l'enfant vive dans un ménage dont le niveau de revenu est faible ou encore que la mère soit de nationalité étrangère.

Par ailleurs, les données de l'enquête montrent que pour les deux tiers de ces enfants, non confiés à une structure d'accueil ou à une tierce personne alors que la mère est active professionnellement, les parents déclarent qu'il s'agit d'une situation non choisie. La principale raison évoquée par les parents pour expliquer cette situation est qu'ils n'ont pas trouvé de place dans une structure d'accueil pour leur enfant, souhaitant au moment de l'enquête, dans la très grande majorité de ces cas, une place en crèche. Autre raison évoquée: le coût financier de la prise en charge, jugé trop élevé par certaines familles.

DES BESOINS D'ACCUEIL DIFFÉRENCIÉS PARMI LES MÈRES NON ACTIVES PROFESSIONNELLEMENT

Lorsque la mère n'est *pas active professionnellement,* les enfants confiés à un tiers durant la semaine sont, comparativement à ceux qui ne sont pas confiés, beaucoup plus âgés (dans 80% des cas ils sont âgés de 2 ans et plus, contre 40%).

Mis à part l'âge de l'enfant, quand la mère est non active professionnellement, d'autres caractéristiques socio-démographiques différencient, mais de façon moins marquée, les enfants confiés des enfants non confiés. Les enfants confiés à un tiers vivent un peu plus souvent dans une famille monoparentale. En revanche, on observe, parmi les enfants gardés uniquement par les parents, une part plus importante d'enfants vivant dans une famille nombreuse ou dans un ménage à niveau de revenu faible, ou encore ayant une mère de nationalité étrangère ou peu diplômée.

Si l'on examine ensuite de plus près la situation des mères non actives professionnellement, il est un peu plus fréquent qu'un enfant soit confié à un tiers quand la mère est *au chômage, en recherche d'emploi ou en congé maternité/ parental* (un peu plus de la moitié des enfants) et moins fréquent quand la mère est *au foyer* (un peu moins de la moitié des enfants).

Par ailleurs, les besoins d'une prise en charge extra-parentale ne sont probablement pas les mêmes pour ces deux situations. En effet, lorsque la mère est au chômage, en recherche d'emploi ou en congé maternité/parental et que l'enfant est confié, il fréquente généralement une structure d'accueil collectif, un peu plus souvent une crèche. Dans la situation où la mère est au foyer et que l'enfant est confié, il fréquente aussi habituellement une structure d'accueil collectif, mais il s'agit dans ce cas essentiellement de jardins d'enfants[3] qui sont avant tout des lieux de socialisation à fréquentation régulière, de quelques heures à quelques demi-journées dans la semaine.

L'ACCÈS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF POUR DES BESOINS DE SOCIALISATION

Si l'on considère, parmi les mères non actives professionnellement, uniquement la situation *au foyer* avec l'enfant confié à un tiers et que l'on compare cette situation à l'ensemble de la population des enfants d'âge préscolaire, on observe que les mères de nationalité étrangère et les ménages à niveau de revenu modeste sont légèrement surreprésentés (66% des enfants ayant une mère au foyer et confiés à un tiers ont une mère de nationalité étrangère, et 26% vivent dans un ménage dont le niveau de revenu est inférieur à 5'000.- fr./mois, contre respectivement 54% et 19% pour l'ensemble des enfants).

Toutefois, lorsque la mère est au foyer et que l'enfant n'est pas confié à un tiers, les enfants présentent des caractéristiques sociodémographiques encore plus marquées (36% de ces enfants vivent dans un ménage dont le niveau de revenu est inférieur à 5'000.- fr./mois, 79% des mères sont de nationalité étrangère et 32% d'entre elles n'ont aucune formation contre respectivement 19%, 54% et 13% pour l'ensemble des enfants).

LA GARDE UNIQUEMENT PARENTALE: PAS TOUJOURS UN CHOIX

Par ailleurs, la prise en charge uniquement parentale est une situation non choisie pour le quart des enfants lorsque la mère est au foyer, et pour les trois quarts des enfants lorsque la mère est au chômage, en recherche d'emploi ou en congé parental. Le fait de ne pas avoir trouvé de place dans une structure d'accueil pour leur enfant et des coûts jugés trop élevés sont les deux raisons évoquées par les mères au foyer pour expliquer cette situation. Le problème de place est en revanche plus fortement mis en exergue lorsque la mère est au chômage, en recherche d'emploi ou en congé parental.

Profil des enfants d'âge préscolaire selon la situation d'activité de la mère

	Mère active professionnellement		Mère non active professionnellement		Ensemble des enfants
	Enfants confiés[i] n = 11'879	Enfants non confiés n = 655	Enfants confiés[i] n = 4'612	Enfants non confiés n = 4'098	
Lieu de résidence					
Ville de Genève	41%	(35%)	38%	42%	40%
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	41%	(45%)	43%	46%	43%
Petites communes (moins de 10'000 hab.)	18%	20%	19%	12%	17%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Âge de l'enfant					
Moins de 2 ans	35%	64%	20%	60%	37%
2 ans et plus	65%	(36%)	80%	40%	63%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'enfants dans le ménage					
1 enfant	41%	48%	30%	31%	37%
2 enfants	44%	(29%)	50%	41%	44%
3 enfants ou plus	15%	23%	20%	28%	19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Situation familiale					
En couple	92%	91%	92%	98%	93%
Parent seul	8%	(9%)	8%	(-)	7%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Situation de la mère					
Au foyer			40%	56%	19%
En recherche d'emploi, au chômage, en congé maternité/parental[ii]			60%	44%	22%
Travaille à 50% ou moins	17%	45%			11%
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	42%	(22%)			24%
Travaille à plein temps (>90%)	41%	(33%)			24%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Situation du père					
Ne travaille pas	7%	(25%)	8%	11%	9%
Travaille à temps partiel	9%	(-)	6%	(6%)	8%
Travaille à plein temps	84%	62%	86%	83%	83%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Revenu mensuel brut[iii] du ménage					
Moins de 5'000 fr.	8%	(31%)	25%	38%	19%
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.	35%	48%	41%	38%	37%
De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.	33%	(-)	20%	17%	26%
Plus de 15'000 fr.	24%	(-)	14%	7%	18%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Nationalité de la mère					
Nationalité suisse	34%	(18%)	23%	16%	28%
Double nationalité dont suisse	22%	(-)	16%	9%	18%
Autres nationalités	44%	69%	61%	75%	54%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Niveau de formation[iv] de la mère					
Aucun diplôme, école obligatoire	9%	(28%)	14%	24%	13%
Diplôme de l'enseignement secondaire	26%	(30%)	31%	29%	28%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	65%	42%	55%	47%	59%
Total	100%	100%	100%	100%	100%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison					
Français uniquement	35%	(21%)	23%	19%	29%
Français et une langue étrangère	53%	65%	58%	59%	56%
Une ou deux langues étrangères	12%	(-)	19%	23%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

[i] Au moins une demi-journée par semaine. [ii] Ou encore en formation. [iii] Avant déductions sociales. [iv] Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

(…%) Nombre d'observations inférieur à 30. (-) Nombre d'observations inférieur à 15.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

II. MODÉLISATIONS STATISTIQUES

Les différentes variables sociodémographiques prises en compte dans les analyses descriptives présentées dans cette note sont évidemment liées entre elles. Par exemple, le niveau de formation de la mère est en partie corrélé avec le niveau de revenu du ménage. Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure le niveau de formation de la mère détermine la prise en charge extra-parentale d'un jeune enfant indépendamment du niveau de revenu du ménage.

Le recours à des modélisations statistiques – ici des modèles de régression logistique multinomiale – permet de mesurer l'impact spécifique de chaque variable sur la prise en charge extra-parentale d'un enfant d'âge préscolaire, toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs (cf. *Annexe*). Par exemple, cela permet de connaitre l'effet du niveau de formation de la mère, à niveau de revenu identique, sur la prise en charge.

L'ACTIVITÉ DES MÈRES: UN FACTEUR DÉTERMINANT

Comme attendu, la situation d'activité de la mère est le facteur qui a l'impact le plus fort sur le fait que les familles confient leurs jeunes enfants à un tiers. Au moment de l'enquête, un enfant dont la mère est au foyer a une probabilité d'être confié à un tiers 40 fois inférieure à celle d'un enfant dont la mère est active professionnellement (cf. *Annexe, Modèle 1*). Pour un enfant dont la mère est au chômage, en recherche d'emploi ou en congé parental, c'est 20 fois moins et pour un enfant dont la mère travaille à temps très partiel, c'est presque 5 fois moins.

L'IMPORTANCE DE L'ÂGE DE L'ENFANT

L'âge de l'enfant a aussi évidemment un impact important sur la prise en charge extra-parentale. En effet, plus un enfant est jeune, moins les familles ont tendance à confier cet enfant à un tiers. Globalement, un enfant de moins de 2 ans a une probabilité d'être confié à un tiers 7 fois moindre que celle d'un enfant de 2 ans ou plus *(Modèle 1)*. L'impact de l'âge sur la prise en charge est encore plus fort lorsque la mère est sans activité professionnelle *(Modèle 3)* et a fortiori moins lorsque la mère est active professionnellement *(Modèle 2)*. Si, pour certaines familles, il s'agit d'un choix personnel, pour d'autres, cette situation peut être liée au fait qu'une solution de garde est en attente et qu'il est d'ailleurs plus difficile de trouver une place en crèche pour les très jeunes enfants.

NIVEAU DE REVENU, NATIONALITÉ ET NIVEAU DE FORMATION

Le niveau de revenu du ménage a aussi une influence assez élevée sur la probabilité pour un jeune enfant d'être confié à un tiers. Globalement, plus le revenu est bas, plus la probabilité d'être confié à un tiers est faible *(Modèle 1*). Cet effet est particulierement fort sur les bas revenus dans la situation où la mère est active professionnellement *(Modèle 2)* mais aussi dans la situation où la mère est sans activité professionnelle *(Modèle 3)*. Les coûts d'une prise en charge extra-parentale, quels que soient les besoins (professionnel, socialisation de l'enfant), ne peuvent très probablement pas être assurés par les familles ayant un niveau de revenu très bas[4].

On relève aussi un impact de la nationalité sur la prise en charge extra-parentale: que la mère soit active professionnellement ou non, les enfants dont la mère est de nationalité étrangère ont une probabilité plus faible d'être confiés à un tiers.

Quant au niveau de formation de la mère, les enfants dont la mère a un niveau de formation peu élevé ont aussi une probabilité plus faible d'être confiés à un tiers, mais uniquement dans la situation où la mère ne travaille pas.

L'IMPACT DU LIEU DE RÉSIDENCE

Globalement, on n'observe pas d'effet du lieu de résidence sur la prise en charge extra-parentale *(Modèle 1)*. Mais, dans la situation où la mère est active professionnellement, un enfant résidant dans une petite commune a une probabilité plus faible d'être confié à un tiers *(Modèle 2)*, les petites communes se caractérisant en effet bien souvent par une offre moins importante de places en crèches qu'en jardins d'enfants (cf. *Focus n°5* et *n°7*). Or, les jardins d'enfants s'adressant en général à des enfants âgés de 2 ans ou plus et les temps d'accueil possibles étant restreints[5], ceci laisse effectivement penser qu'une partie de ces familles est en attente d'une solution de garde correspondant à leurs besoins.

Dans la situation où la mère est non active professionnellement, le lieu de résidence a aussi une légère influence sur la prise en charge extra-parentale. Un enfant résidant dans une petite commune a cette fois-ci une probabilité plus grande d'être confié à un tiers *(Modèle 3)*. L'offre d'accueil – en jardins d'enfants – correspond alors certainement mieux aux attentes d'une partie de ces familles.

CONCLUSION

La prise en charge extra-parentale d'un jeune enfant est fortement liée à l'activité professionnelle des mères et à l'âge de l'enfant. Mais d'autres caractéristiques socio-démographiques comme le revenu, la nationalité ou le niveau de formation influencent aussi le fait de confier ou non un jeune enfant à un tiers.

Dans la configuration où un enfant n'est pas confié à un tiers alors que la mère est active professionnellement, les parents sont en général dans l'attente de trouver une solution de garde, en raison du manque de places en crèche mais aussi des coûts résultant d'une prise en charge extra-parentale. Cette configuration – probablement liée à la problématique du retour de ces mères sur le marché du travail – est davantage marquée pour les familles dont le niveau de revenu est modeste ou lorsque la mère de l'enfant est de nationalité étrangère.

Dans la configuration où la mère est au foyer et l'enfant confié à un tiers, il fréquente généralement un jardin d'enfants et cette prise en charge répond avant tout à un besoin de socialisation, qui augmente avec l'âge des enfants. Comparativement à l'ensemble des enfants d'âge préscolaire, cette situation concerne un peu plus souvent des familles défavorisées (faible niveau de formation, nationalité étrangère, faible niveau de revenu). Toutefois, la part des enfants appartenant à des familles défavorisées est encore plus importante parmi les enfants gardés uniquement par les parents.

Une faible ou une absence d'activité professionnelle de la mère, un niveau de revenu peu élevé, une origine étrangère et un niveau de formation bas, en particulier s'ils se cumulent, ne semblent pas faciliter la prise en charge extra-familiale d'un jeune enfant, notamment dans une structure d'accueil collectif.

Or, en tant qu'espace d'éveil, de socialisation et d'intégration sociale, les structures d'accueil collectif ouvertes aux enfants dont la mère ne travaille pas jouent un rôle important, en particulier auprès des familles défavorisées et issues de la migration.

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Notes

[1] Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage. La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

[2] Pour cette enquête, sont considérés comme actifs uniquement celles et ceux qui travaillent de manière effective. Toutes les autres situations ont donc été catégorisées dans "non actif professionnellement". Les situations au foyer ont parfois été distinguées des autres situations si cela s'avérait nécessaire pour l'analyse.

[3] Les jardins d'enfants sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent principalement les enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école.

[4] Pour certaines de ces familles, le gain que pourrait engendrer le revenu de l'activité professionnelle de la mère ne serait pas suffisant par rapport aux coûts d'une prise en charge extra-parentale.

[5] La fréquentation d'un jardin d'enfants n'est en général possible que quelques demi-journées par semaine.

Bibliographie

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents". *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif". *Focus n°4*, mars. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale ?" *Focus n°5*, mai. Genève: OCPE/SRED.

Bonoli, G., Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*. Research report. Lausanne: Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Bonoli, G., Champion, C. (2015). *L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire: Où et comment investir ?* Research report. Canton de Vaud: Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

CDAS (2011). *Recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance*. Berne: CDAS.

CONFERENCE ROMANDE DE L'ÉGALITÉ (2009). *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte*. Étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande.

INFRAS, SEW (2013). *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes?* Version abrégée de l'étude PNR 60 "Accueil extra-familial des enfants et égalité". Zürich/St. Gallen.

Institut de la statistique du Québec (2009). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec: Institut de la statistique du Québec.

Le Bouteillec, N., Kandil, L., Solaz, A. (2014). L'accueil en crèche en France: quels enfants y ont accès ? *Population et Sociétés, n° 514.*

Le Goff, J-M., Dieng, A.W. (2006). Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. *Cahiers Québécois de démographie. 35*(2), pp. 141-161 (publié en 2008).

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.

Moret, J., Fibbi, R. (2010). *Enfants migrants de 0 à 6 ans: quelle participation pour les parents ?* Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Sociétés, n°46.*

Pecorini, M., Lurin, J., Jendoubi, V., Navarro, E. (2012). Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire. *Note d'information du SRED, n° 53.* Genève: SRED.

Annexe. Facteurs influençant la probabilité pour un jeune enfant d'être confié[i] à un tiers, selon l'activité de la mère (résultats de régressions logistiques multinomiales)

	Modèle 1 Ensemble des enfants	Modèle 2 Mère active professionnelle-ment	Modèle 3 Mère non active professionnelle-ment
Lieu de résidence			
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes			
Petites communes		-2.480**	1.507*
Âge de l'enfant			
Moins de 2 ans	-7.227***	-4.571***	-8.433***
2 ans et plus	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Nombre d'enfants dans le ménage			
1 enfant	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2 enfants			
3 enfants ou plus	-2.035***		-2.199***
Situation familiale			
En couple	*Réf.*		*Réf.*
Parent seul	2.036*		3.349***
Situation de la mère			
Au foyer	-40.168***		*Réf.*
En recherche d'emploi, au chômage, en congé maternité/parental, en formation	-20.399***		2.040***
Travaille à 50% ou moins	-4.603***	-4.682***	
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	*Réf.*	*Réf.*	
Travaille à plein temps (>90%)			
Situation du père			
Ne travaille pas		-2.829**	
Travaille à temps partiel			
Travaille à plein temps (>90%)		*Réf.*	
Revenu mensuel brut[ii] du ménage			
Moins de 5'000 fr.	-2.794***	-5.917***	-2.227***
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.	-1.434*	-2.581**	
De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Plus de 15'000 fr.	*1.542**		
Nationalité de la mère			
Nationalité suisse	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Double nationalité dont suisse			
Autres nationalités	-1.880***	-2.734**	-1.634*
Niveau de formation[iii] de la mère			
Aucun diplôme, école obligatoire	-1.685**		-1.675*
Diplôme de l'enseignement secondaire			
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison			
Français uniquement	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Français et une langue étrangère			
Une ou deux langues étrangères			
Pseudo-R2: Nagelkerke	.522	.290	.347
Prévision (% global correct)	85.5%	94.5%	72.2%

Le **Modèle 1** prend en compte l'ensemble des enfants d'âge préscolaire.

Le **Modèle 2** prend en compte uniquement les enfants d'âge préscolaire ayant une mère active professionnellement.

Le **Modèle 3** prend en compte uniquement les enfants d'âge préscolaire ayant une mère non active professionnellement.

Les coefficients *(odds ratios)* peuvent être interprétés comme la variation de la probabilité d'être confié à un tiers, lorsqu'on passe de la *catégorie de référence* (en italiques dans le tableau) à une des autres catégories. Les coefficients sont positifs quand il y a plus de chance d'être confié à un tiers et négatifs lorsqu'il y a moins de chance.

Modèle 1, exemple de lecture: la probabilité d'être confié à un tiers, pour un enfant vivant dans un ménage dont le niveau de revenu est de moins de 5'000 fr./mois, est 2.8 fois inférieure à celle d'un enfant vivant dans un ménage dont le revenu se situe entre 10'000 et 15'000 fr./mois.

Modèle 2, exemple de lecture: la probabilité d'être confié à un tiers, pour un enfant dont la mère travaille et est de nationalité étrangère, est 2.7 fois inférieure à celle d'un enfant dont la mère travaille et est de nationalité suisse.

Modèle 3, exemple de lecture: la probabilité d'être confié à un tiers, pour un enfant dont la mère ne travaille pas et est en recherche d'emploi ou en congé maternité/ parental, est 2 fois supérieure à celle d'un enfant dont la mère ne travaille pas et est au foyer.

Significativité: *** p ≤ .001 ; ** p ≤ .01 ; * p ≤ .05.

[i] Au moins une demi-journée par semaine. [ii] Avant déductions sociales. [iii] Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

N.B. La situation de *parent seul* concerne essentiellement des mères; cette situation ne peut donc pas être prise en compte en même temps que la situation du père. Celle-ci n'a toutefois pas d'effet si on l'inclut dans le modèle 2 tout en en excluant la situation du père.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Fax +41 (0)22 546 71 02 • www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
Email : fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch

N°7 – AOÛT 2015

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES INFLUENÇANT LE CHOIX D'UN MODE D'ACCUEIL POUR LES JEUNES ENFANTS

Si le choix d'un mode d'accueil pour un jeune enfant repose probablement sur un compromis entre besoin des parents et disponibilité de l'offre d'accueil, il est intéressant d'examiner si certaines caractéristiques sociodémographiques des enfants et de leur famille, comme par exemple le nombre d'enfants vivant dans le ménage ou le niveau de revenu, influencent l'usage d'un mode d'accueil en particulier.

À partir des résultats de l'enquête menée en mai 2014 auprès des familles genevoises[1], cette note décrit les liens entre des caractéristiques sociodémographiques et l'usage d'un mode d'accueil en particulier. Cette description est complétée par des modélisations statistiques permettant d'identifier les facteurs qui influencent directement le recours à un mode d'accueil en particulier.

I. APPROCHE DESCRIPTIVE

Dans le canton de Genève, les trois quarts (78%) des enfants d'âge préscolaire sont régulièrement confiés durant la semaine à une structure d'accueil ou à une autre personne que les parents (cf. *Focus n°1* et *6*), ce qui représente environ 16'600 enfants.

Différentes solutions d'accueil sont adoptées et mises en place par les parents selon leur besoin et la disponibilité de l'offre. Pour une partie des enfants, plusieurs modes d'accueil sont combinés au cours de la journée ou de la semaine (c'est le cas de 4 enfants confiés sur 10).

Le mode d'accueil le plus fréquemment utilisé est une structure d'accueil collectif (40% des enfants confiés fréquentent une crèche et 25% un jardin d'enfants[2]).

Enfants d'âge préscolaire confiés, selon le mode d'accueil

	Nombre d'enfants confiés[(i)]	En % des enfants confiés[(i)]
Crèche	6'579	40%
Jardin d'enfants	4'221	25%
Accueillante familiale	2'391	14%
Ecole privée	665	4%
Personne à domicile	2'636	16%
Parenté	6'794	41%

[(i)] Au moins une demi-journée par semaine.

N.B. Le total des enfants par mode d'accueil dépasse le nombre d'enfants confiés (16'576) puisque pour certains d'entre eux, deux voire trois modes d'accueil sont mis en place.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

La parenté, principalement les grands-parents, joue également un rôle important auprès des familles dans la prise en charge des jeunes enfants. Mais cette solution est toutefois rarement utilisée comme mode d'accueil principal et complète le plus souvent d'autres temps de prises en charge (cf. *Focus n°1* et *n°3*).

DES PROFILS DISTINCTS SELON LE MODE D'ACCUEIL UTILISÉ

Crèche

Si l'on considère la situation au printemps 2014, les enfants fréquentant une crèche, comparativement à l'ensemble des enfants confiés, résident plus souvent en Ville de Genève (49% contre 40%). C'est en effet dans cette commune que l'offre en crèche est la plus développée (cf. *Focus n°5*). Les mères des enfants fréquentant une crèche sont généralement actives professionnellement[3], à un taux d'activité plutôt élevé. Elles ont aussi souvent un haut niveau de formation.

Accueillante familiale

Le recours à une accueillante familiale[4] (agréée ou non) est, quant à lui, davantage fréquent dans les communes-villes (57% contre 42%). Comparativement à l'ensemble des enfants confiés, ce type d'accueil concerne un peu plus souvent de jeunes enfants (âgés de moins de 2 ans). La mère est généralement active professionnellement, à un taux d'activité plutôt élevé. Leur niveau de formation est plus fréquemment de type secondaire ou ne dépasse pas la scolarité obligatoire.

Personne à domicile

Les enfants pris en charge par une personne à domicile sont également un peu plus souvent âgés de moins de 2 ans. Ils vivent plus souvent dans une famille nombreuse ou dans un ménage dont le niveau de revenu est très élevé. C'est par ailleurs pour cet usage que l'on observe la part la plus importante de mères actives à plein temps. La très grande majorité de ces mères possèdent un haut niveau de formation.

Ecole privée

La scolarisation anticipée dans une école privée concerne de fait des enfants plus âgés[5]. Cet usage est un peu plus fréquent pour les enfants qui habitent dans certaines petites communes du canton. Le niveau de revenu du ménage dans lequel vivent ces enfants est en général très élevé et la part des mères actives à plein temps est assez importante. Les mères de ces enfants sont, la plupart du temps, de nationalité étrangère et elles ont presque toutes un haut niveau de formation.

Profil des enfants d'âge préscolaire selon le mode d'accueil

	Crèche	Jardin d'enfants – mode d'accueil unique	Jardin d'enfants – mode d'accueil combiné	Accueillante familiale	Personne à domicile	Parenté	Ecole privée	Ensemble des enfants confiés[i]
Ville de Genève	49%	32%	27%	24%	44%	36%	(31%)	40%
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	36%	45%	43%	57%	35%	43%	46%	42%
Petites communes (moins de 10'000 hab.)	15%	23%	30%	19%	21%	21%	23%	10%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Âge de l'enfant								
Moins de 2 ans	29%	(-)	(-)	42%	36%	39%	(-)	31%
2 ans et plus	71%	95%	97%	58%	64%	61%	96%	69%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nombre d'enfants dans le ménage								
1 enfant	39%	27%	30%	43%	32%	45%	27%	38%
2 enfants	47%	47%	48%	43%	45%	43%	53%	46%
3 enfants ou plus	14%	26%	22%	14%	23%	12%	(20%)	16%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation familiale								
En couple	90%	95%	92%	91%	92%	93%	92%	92%
Parent seul	10%	(-)	(8%)	(9%)	(8%)	7%	(-)	8%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation d'activité au sein du ménage								
Les deux parents travaillent	76%	17%	68%	78%	79%	74%	57%	67%
Un parent travaille et l'autre pas	20%	73%	28%	17%	18%	23%	42%	28%
Les deux parents ne travaillent pas	4%	(10%)	(-)	(-)	(-)	(3%)	(-)	5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation de la mère								
Ne travaille pas[ii]	19%	80%	27%	18%	18%	21%	37%	11%
Travaille à 50% ou moins	10%	(9%)	17%	9%	12%	13%	(-)	12%
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	39%	(4%)	29%	37%	32%	36%	(13%)	31%
Travaille à plein temps (>90%)	32%	(7%)	27%	36%	38%	30%	36%	29%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Situation du père								
Ne travaille pas	7%	(11%)	(8%)	(-)	(-)	7%	(-)	7%
Travaille à temps partiel	11%	(-)	(8%)	(6%)	(9%)	10%	(-)	9%
Travaille à plein temps	82%	83%	84%	88%	86%	83%	87%	84%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Revenu brut mensuel[iii] du ménage								
Moins de 5'000 fr.	11%	27%	12%	15%	(-)	12%	(-)	13%
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.	33%	46%	31%	33%	24%	38%	(34%)	36%
De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.	32%	15%	32%	35%	33%	32%	(20%)	29%
Plus de 15'000 fr.	24%	12%	25%	17%	40%	18%	44%	22%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Nationalité de la mère								
Nationalité suisse	33%	20%	36%	32%	34%	41%	(13%)	31%
Double nationalité dont suisse	23%	15%	20%	21%	21%	24%	(17%)	21%
Autres nationalités	44%	65%	44%	47%	45%	35%	70%	48%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Niveau de formation[iv] de la mère								
Aucun diplôme, école obligatoire	7%	15%	(9%)	14%	(-)	11%	(-)	10%
Diplôme de l'enseignement secondaire	22%	35%	31%	34%	15%	33%	(-)	28%
Diplôme de l'enseignement tertiaire	71%	50%	60%	52%	80%	56%	89%	62%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison								
Français uniquement	38%	19%	33%	32%	33%	35%	(25%)	31%
Français et une langue étrangère	49%	61%	54%	58%	49%	57%	42%	55%
Une ou deux langues étrangères	13%	20%	13%	(10%)	18%	8%	(33%)	14%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

[i] Au moins une demi-journée par semaine. [ii] Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental, en formation. [iii] Avant déductions sociales.
[iv] Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

(…%) Nombre d'observations inférieur à 30. (-) Nombre d'observations inférieur à 15.

Lecture: 49% des enfants qui fréquentent une crèche résident en Ville de Genève contre 40% pour l'ensemble des enfants confiés.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Parenté

Le recours à la parenté, en général les grands-parents, vient le plus souvent en appoint à un autre mode d'accueil. Comparativement à l'ensemble des enfants confiés, les enfants plus jeunes ou ceux dont leur mère est de nationalité suisse sont plus souvent pris en charge par la parenté.

Jardin d'enfants

La fréquentation d'un jardin d'enfants est en général plus courante dans les petites communes, pour les enfants plus âgés et pour ceux vivant dans une famille nombreuse.

Pour les autres caractéristiques sociodémographiques, le profil des enfants diffère sensiblement si l'on distingue d'un côté les situations pour lesquelles le jardin d'enfants est l'unique mode d'accueil et de l'autre les situations où ce mode d'accueil est combiné avec un autre.

Lorsque le jardin d'enfants est l'unique mode d'accueil, la mère ne travaille généralement pas, étant le plus souvent au foyer[6]. L'usage de ce type d'accueil collectif est alors mis en place essentiellement pour des besoins de socialisation de l'enfant hors du milieu familial. Dans cette situation, on observe également une présence plus importante d'enfants dont la mère est de nationalité étrangère ou est peu diplômée ou encore dont le niveau de revenu du ménage est plutôt modeste[7].

A contrario, lorsque l'usage du jardin d'enfants est combiné avec un autre mode d'accueil, la mère est généralement active professionnellement et cet usage correspond donc avant tout à un besoin de prise en charge de l'enfant pour des raisons professionnelles. Dans cette situation, les enfants dont la mère est de nationalité suisse ou ceux vivant dans un ménage dont le niveau de revenu est plutôt élevé (10'000 fr. et plus par mois) sont légèrement surreprésentés.

II. MODÉLISATIONS STATISTIQUES

Les différentes variables sociodémographiques prises en compte dans l'analyse descriptive présentée dans cette note sont évidemment liées entre elles. Par exemple, le niveau de formation de la mère est en partie corrélé avec le niveau de revenu du ménage. Il est donc difficile de savoir dans quelle mesure par exemple la fréquentation du jardin d'enfants est déterminée par le niveau de formation de la mère indépendamment du niveau de revenu du ménage.

Le recours à des modélisations statistiques – ici des modèles de régression logistique multinomiale – permet de mesurer l'impact spécifique de chaque variable sur le recours à un mode d'accueil en particulier, toutes les variables incluses dans le modèle étant égales par ailleurs (cf. *Annexe*). Par exemple, cela permet de connaitre l'effet du niveau de formation de la mère, à niveau de revenu identique, sur la fréquentation du jardin d'enfants.

INFLUENCE DE L'ACTIVITÉ DE LA MÈRE

Si la situation de la mère est le principal facteur déterminant de la prise en charge extra-parentale d'un jeune enfant (cf. *Focus n°6*), elle a aussi un impact sur le recours à un mode d'accueil en particulier (cf. *Modèles* en annexe).

Quand un enfant est confié à un tiers, il a, toutes choses étant égales par ailleurs, une probabilité plus faible de fréquenter une crèche ou encore d'être pris en charge par une accueillante familiale ou la parenté lorsque sa mère est non active professionnellement (c'est-à-dire au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en formation ou encore en congé maternité/parental pour un autre enfant avant de reprendre le travail). En revanche, ces enfants ont une probabilité nettement plus grande de fréquenter un jardin d'enfants comme unique mode d'accueil. Dans cette situation, les deux tiers des mères sont au foyer.

Les enfants dont la mère a un taux d'activité professionnelle bas ont aussi une probabilité plus élevée de fréquenter un jardin d'enfants comme unique mode d'accueil. En effet, les temps d'accueil possibles dans les jardins d'enfants (le maximum est souvent de 5 demi-journées, voire moins) ne sont pas compatibles avec un taux d'activité professionnelle élevé, à moins de compléter ces temps d'accueil par une autre prise en charge[8].

IMPACT DU NIVEAU DE FORMATION

On relève un effet du niveau de formation de la mère sur le recours à la crèche et les prises en charge individuelles: les mères diplômées de l'enseignement supérieur sont davantage susceptibles d'avoir recours à la crèche ou à une personne à domicile, alors que celles qui ont un niveau de formation plus bas sont plus enclines à faire appel à une accueillante familiale ou à la parenté.

Par ailleurs, on observe aussi un effet de la langue couramment parlée à la maison sur l'usage de la crèche: les enfants vivant dans une famille uniquement francophone ont, comparativement aux autres enfants, une probabilité plus forte de fréquenter une crèche.

MONOPARENTALITÉ ET CRÈCHE

Parmi les enfants confiés à un tiers, ceux vivant dans un ménage monoparental ont une probabilité plus élevée de fréquenter la crèche que les enfants vivant avec leurs deux parents. Les institutions de la petite enfance sont en effet particulièrement sensibles aux situations difficiles, voire précaires des familles, notamment lorsqu'un parent élève seul son enfant.

NATIONALITÉ ET RÉSEAU FAMILIAL

L'unique effet de la nationalité de la mère qui apparait dans les modèles étudiés concerne le recours à la parenté: les enfants ayant une mère de nationalité étrangère ont une probabilité plus faible d'être pris en charge par la parenté par rapport à un enfant dont la mère est de nationalité suisse. En effet, ces dernières ont de fait un réseau familial à proximité sur lequel elles peuvent s'appuyer[9].

ÂGE ET TYPE D'ACCUEIL

L'important effet d'âge observé sur la fréquentation d'un jardin d'enfants est évidement lié au fait que ces structures s'adressent essentiellement aux enfants âgés de 2 ans et plus.

Pour les autres modes d'accueil, les enfants âgés de moins de 2 ans ont une probabilité un peu plus élevée d'être pris en charge individuellement (accueillante familiale, personne à domicile, parenté) et une probabilité moindre de fréquenter une crèche. Ceci peut s'expliquer en partie par le fait que certaines familles sont plus réticentes à confier un tout jeune

enfant à une structure d'accueil collectif. D'autre part, il est plus difficile de trouver une place en crèche pour les très jeunes enfants, ces places étant effectivement moins nombreuses.

FAMILLES NOMBREUSES ET PERSONNES À DOMICILE

Parmi les enfants confiés à un tiers, un enfant vivant dans une famille nombreuse (3 enfants ou plus) a, comparativement à un enfant unique, une probabilité plus grande d'être gardé par une personne à domicile. Ce mode d'accueil est probablement celui qui facilite le plus l'organisation de la prise en charge extra-parentale de plusieurs enfants[10].

En revanche, un enfant unique a une probabilité plus élevée d'être confié à la parenté. Pour les autres modes d'accueil, on n'observe pas d'effet du nombre d'enfants vivant dans le ménage.

NIVEAU DE REVENU ET ACCUEIL INDIVIDUEL

Le niveau de revenu du ménage a, comme on pouvait s'y attendre, un effet sur la prise en charge des enfants par une personne à domicile: un niveau de revenu élevé favorise ce type de prise en charge.

Le recours à une accueillante familiale est aussi influencé par le niveau de revenu du ménage et concerne en particulier les ménages dont le revenu se situe entre 10'000 et 15'000 fr., les enfants vivant dans ces ménages ayant une probabilité plus grande d'être pris en charge par une accueillante familiale.

Par ailleurs, concernant l'usage du jardin d'enfants comme unique mode d'accueil, les enfants vivant dans un ménage à niveau de revenu plutôt modeste ont une probabilité plus grande de fréquenter ce type d'accueil.

Enfin, on ne relève pas d'effet du revenu sur l'usage de la crèche. La fréquentation de ce type de structure est en effet soumise à une tarification en fonction de la capacité économique des familles.

IMPACT IMPORTANT DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le recours à un mode d'accueil en particulier ne dépend pas uniquement du profil sociodémographique des enfants et de leur famille mais aussi du lieu de résidence. Si l'on observe bien des profils de familles différents selon la zone d'habitation considérée[11], à caractéristiques socio-démographiques équivalentes, on relève encore un effet du lieu de résidence.

Comparativement aux enfants résidant en Ville de Genève, un enfant résidant dans une autre commune du canton a une probabilité moindre de fréquenter une crèche, en particulier s'il réside dans une petite commune n'ayant pas de crèche sur son territoire[12].

Le lieu de résidence a également un impact sur les autres modes d'accueil. Comparativement aux enfants résidant en Ville de Genève, les enfants résidant dans une petite commune ont une probabilité surtout plus élevée de fréquenter un jardin d'enfants mais aussi d'être pris en charge par une accueillante familiale ou par la parenté. Les enfants résidant dans les communes-villes ont, quant à eux, une probabilité plus importante d'être pris en charge par une accueillante familiale.

La Ville de Genève est la commune qui a le nombre de places en crèche le plus élevé du canton, en chiffre absolu et proportionnellement à la population d'enfants d'âge préscolaire (cf. *Focus n°5*). Les petites communes se caractérisent, quant à elles, bien souvent par une offre plus importante en jardin d'enfants qu'en crèche.

III. OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF ET USAGE

Le relevé statistique effectué fin 2014 auprès des structures d'accueil de la petite enfance montre que l'offre en places d'accueil collectif – en crèche[13] et en jardin d'enfants – est inégalement répartie sur le territoire genevois *(id.)*. Ce recensement fournit, pour chaque commune du canton, des taux d'offre en places d'accueil collectif (nombre de places subventionnées par la commune pour 100 enfants d'âge préscolaire résidant dans la commune), taux que l'on peut attribuer à chaque enfant en fonction de sa commune de résidence.

UN LIEN FORT ENTRE OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF ET USAGE

Ainsi, si l'on considère l'offre en places d'accueil collectif existante dans la commune de résidence de l'enfant, on observe évidemment un lien fort entre celle-ci et son usage.

Plus l'offre en crèche est importante, plus la part des enfants fréquentant une crèche est élevée: dans les communes où l'offre est inférieure à 10 places pour 100 enfants, 21% des enfants confiés fréquentent une crèche, contre 48% pour les enfants résidant dans une commune où l'offre est élevée (30 places ou plus pour 100 enfants).

Part des enfants confiés fréquentant une crèche, selon l'offre en crèche dans la commune de résidence de l'enfant

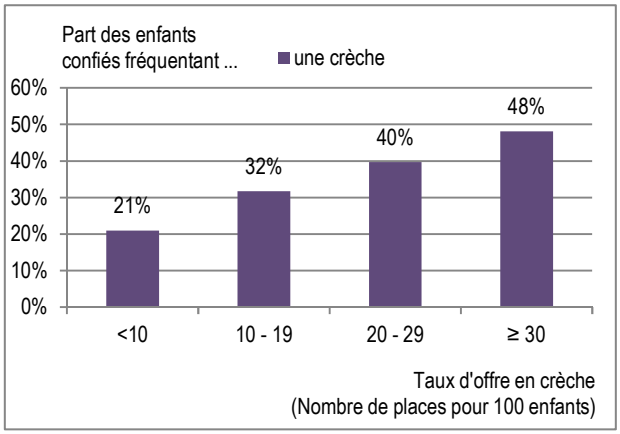

Lecture: 48% des enfants confiés à un tiers, résidant dans une commune où l'offre en crèche est égale ou supérieur à 30 places pour 100 enfants, fréquentent une crèche.

Sources: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014 – Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014) - OCPE/SRED.

On observe aussi une relation positive entre l'offre en jardin d'enfants et la fréquentation de ce type de structure, en particulier lorsque ce mode d'accueil est combiné avec un autre: dans les communes où l'offre est inférieure à 10 places pour 100 enfants, 12% des enfants confiés fréquentent un jardin d'enfants combiné avec un autre mode d'accueil, contre 37% pour les enfants résidant dans une commune où l'offre est élevée (20 places ou plus pour 100 enfants).

Part des enfants confiés fréquentant un jardin d'enfants, selon l'offre en jardin d'enfants dans la commune de résidence de l'enfant

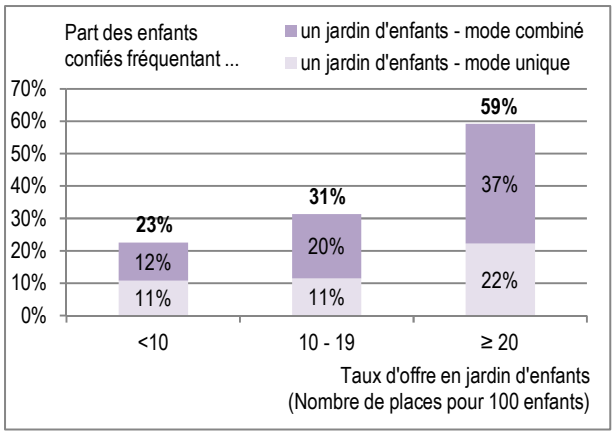

Lecture: 37% des enfants confiés à un tiers, résidant dans une commune où l'offre en jardin d'enfants est égale ou supérieur à 20 places pour 100 enfants, fréquentent un jardin d'enfants.

Sources: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014 – Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (octobre 2014) - OCPE/SRED.

L'OFFRE D'ACCUEIL DÉTERMINE LES PRATIQUES

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, en remplaçant dans les modélisations présentées la variable *lieu de résidence* par deux variables prenant en compte l'offre d'accueil collectif – en crèche et en jardin d'enfant –, on relève un impact de l'offre d'accueil collectif sur la fréquentation d'un mode d'accueil en particulier.

Ainsi, à caractéristiques sociodémographiques équivalentes, plus l'offre en crèche de la commune de résidence de l'enfant est développée, plus la probabilité de fréquenter une crèche est élevée. De même, plus l'offre en jardin d'enfants de la commune de résidence de l'enfant est développée, plus la probabilité de fréquenter un jardin d'enfants est élevée, en particulier si ce mode d'accueil est complété par un autre.

Enfin, l'offre en crèche a aussi un effet sur le recours à d'autres modes d'accueil. Un enfant résidant dans une commune ayant une offre en crèche élevée a une probabilité plus faible d'être pris en charge par une accueillante familiale ou encore de fréquenter un jardin d'enfants combiné avec un autre mode d'accueil. L'offre d'accueil semble donc déterminer, en tout cas en partie, les pratiques familiales en matière d'accueil de la petite enfance.

CONCLUSION

Plusieurs facteurs sociodémographiques influencent le recours à un mode d'accueil en particulier. Tout d'abord, on constate que si, parmi l'ensemble des enfants confiés à un tiers, le niveau de revenu de la famille ne semble pas influencer l'accès à la crèche, la fréquentation de cette dernière est, en revanche, empreinte d'un effet du niveau de formation de la mère et de la langue couramment parlée à la maison.

Ensuite, les solutions possibles pour externaliser la prise en charge d'un jeune enfant ne sont pas les mêmes pour toutes les familles. Le recours à une personne à domicile dépend, par exemple, fortement du niveau de revenu de la famille. Autre constat, les familles d'origine étrangère peuvent généralement moins s'appuyer sur un réseau familial qui peut compléter ou se substituer à une prise en charge payante, ou encore faire le relais entre le mode d'accueil principal et les parents, notamment quand ils ont des horaires de travail atypiques.

Enfin, l'offre d'accueil collectif a un fort impact sur les pratiques familiales. Les familles semblent en effet s'accommoder – ou en tout cas s'adapter – à la réalité de l'offre d'accueil collectif disponible dans un environnement proche de leur domicile. Or, cela ne signifie pas que les familles résidant dans une commune ayant une offre d'accueil collectif inexistante ou insuffisante, en particulier en crèche, n'ont pas les mêmes besoins que les autres familles du canton.

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Bibliographie

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents". *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif". *Focus n°4*, mars. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale ?" *Focus n°5*, mai. Genève: OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants". *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.

Bonoli, G., Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud*. Lausanne: Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

Bonoli, G., Champion, C. (2015). L'accès des familles migrantes défavorisées à l'accueil collectif préscolaire: Où et comment investir ? Research report. Canton de Vaud: Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

CDAS (2011). Recommandations de la conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales pour l'accueil extrafamilial de la prime enfance. Berne: CDAS.

CONFERENCE ROMANDE DE L'EGALITE (2009). Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande.

INFRAS, SEW (2013). *Quels sont les enjeux de l'accueil extra-familial des enfants en termes d'égalité entre femmes et hommes?* Version abrégée de l'étude PNR 60 "Accueil extra-familial des enfants et égalité". Zürich/St. Gallen.

Institut de la statistique du Québec (2009). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec: Institut de la statistique du Québec.

Le Bouteillec, N., Kandil, L., Solaz, A. (2014). L'accueil en crèche en France : quels enfants y ont accès ? *Population et Sociétés, n° 514.*

Le Goff, J-M., Dieng, A.W. (2006). Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. *Cahiers Québécois de démographie, 35*(2), pp. 141-161 (publié en 2008).

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002.* Genève: SRED.

Moret, J., Fibbi, R. (2010). *Enfants migrants de 0 à 6 ans: quelle participation pour les parents ?* Berne: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Sociétés, n°46.*

Pecorini, M., Lurin, J., Jendoubi, V., Navarro, E (2012). "Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire". *Note d'information du SRED n° 53.* Novembre. Genève: SRED.

Schlanser, R. (2011). "Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance". *Cahier No. 264.* Lausanne : IDHEAP.

Ville de Genève, Service de la petite enfance (2015). *La petite enfance en Ville de Genève – Contexte et indicateurs. Edition 2015.*

Annexe. Facteurs influençant la probabilité pour un jeune enfant, régulièrement confié à un tiers au cours de la semaine[i], d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier[ii] (résultats de régressions logistiques multinomiales)

	Accueil collectif			Accueil individuel		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6
	Crèche	Jardin d'enfants (mode d'accueil unique)	Jardin d'enfants (mode d'accueil combiné)	Accueillante familiale	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence						
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes	-1.788***		1.523*	2.496***		
Petites communes avec crèches[iii]	-1.631***	2.263***	1.725**	1.829**		1.399**
Petites communes sans crèches	-3.572***	1.735*	3.574***	2.309***		1.490**
Âge de l'enfant						
Moins de 2 ans	-1.361**	-6.722***	-16.292***	1.724***	1.723*	1.761***
2 ans et plus	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Nombre d'enfants dans le ménage						
1 enfant	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
2 enfants						-1.394**
3 enfants ou plus					2.061***	-2.318***
Situation familiale						
En couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Parent seul	1.743**	-4.583**				
Situation de la mère						
Ne travaille pas[iv]	-2.606***	18.619***		-2.000**		-1.411*
Travaille à 50% ou moins	-1.908***	4.164***		-1.780*		
Travaille à plus de 50% et moins de 90%	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Travaille à plein temps (>90%)	-1.366*					
Revenu brut mensuel[v] du ménage						
Moins de 5'000 fr.		2.920***			-6.424***	
De 5'000 fr. à moins de 10'000 fr.		2.087**		-1.494*	-1.754**	
De 10'000 fr. à moins de 15'000 fr.	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Plus de 15'000 fr.				-1.631*	1.768***	-1.370*
Nationalité de la mère						
Nationalité suisse	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Double nationalité dont suisse						-1.383*
Autres nationalités						-2.926***
Niveau de formation[vi] de la mère						
Aucun diplôme, école obligatoire	-2.170***			1.752*		2.072***
Diplôme de l'enseignement secondaire	-1.788***			1.398*	-1.668*	1.568***
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Langue(s) couramment parlée(s) à la maison						
Français uniquement	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Français et une langue étrangère	-1.475***					
Une ou deux langues étrangères	-1.430*					
Pseudo-R2 : Nagelkerke	.139	.395	.182	.092	.139	.162
Prévision (% global correct)	64.6%	89.6%	86%	86.3%	84.2%	66.3%

Significativité : *** p ≤ .001 ; ** p ≤ .01 ; * p ≤ .05.

(i) Au moins une demi-journée par semaine. (ii) Le modèle concernant la fréquentation d'une école privée n'est pas présenté ici étant donné la faiblesse du nombre d'observations.
(iii) Localisées sur le territoire de la commune, indépendamment des sources de financement. (iv) Au foyer, au chômage, en recherche d'emploi, en congé maternité/parental.
(v) Avant déductions sociales. (vi) Formation la plus élevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014.

Chaque modèle donne la probabilité pour un jeune enfant, qui est régulièrement confié à un tiers au cours de la semaine, d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier.

Par exemple, le modèle 1 donne, pour un enfant d'âge préscolaire confié à un tiers au moment de l'enquête, la probabilité de fréquenter une crèche.

Les coefficients *(odds ratios)* peuvent être interprétés comme la variation de la probabilité d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier, lorsqu'on passe de la *catégorie de référence* (en italiques dans le tableau) à une des autres catégories.

Les coefficients sont positifs quand il y a plus de chance d'être pris en charge par un mode d'accueil en particulier et négatifs lorsqu'il y a moins de chance.

Modèle 1, exemple de lecture: un enfant, régulièrement confié à un tiers, résidant dans une petite commune qui n'a pas de crèche sur son territoire, a une probabilité de fréquenter une crèche 3.6 fois inférieure à celle d'un enfant résidant en Ville de Genève.

Modèle 6, exemple de lecture: un enfant, régulièrement confié à un tiers, âgé de moins de 2 ans, a une probabilité d'être pris en charge par la parenté 1.8 fois supérieure à celle d'un enfant âgé de 2 ans ou plus.

Notes

[1] Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage. La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

[2] Les jardins d'enfants sont des lieux de socialisation à fréquentation régulière dont l'objectif premier est d'apprendre aux enfants à vivre et à jouer ensemble. Ils sont ouverts à la demi-journée, suivent le calendrier scolaire et accueillent principalement des enfants âgés de 18 mois ou 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école. Les crèches sont, quant à elles, ouvertes toute la journée et presque toute l'année, et accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'entrée à l'école. Elles sont prioritairement destinées aux enfants dont les parents sont actifs (exerçant une activité professionnelle, au chômage ou en formation).

[3] Si elles ne sont pas actives professionnellement, elles sont alors au chômage, en recherche d'emploi, en formation ou encore en congé maternité/parental pour un autre enfant.

[4] Personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants de moins de 12 ans, contre rémunération.

[5] Certaines écoles privées proposent une scolarisation à partir de 3 ans d'âge civil alors que la scolarisation dans une école publique commence à partir de 4 ans révolus au 31 juillet.

[6] Pour rappel, l'accès aux jardins d'enfants n'est pas lié à l'activité professionnelle des parents.

[7] Les données recensées en Ville de Genève auprès des usagers des crèches et des jardins d'enfants montrent également des profils de famille (part des mères actives, nationalité et catégorie socio-professionnelle) différents selon l'usage de l'un ou l'autre de ces modes d'accueil (voir *La petite enfance en Ville de Genève - Contexte et indicateurs. Edition 2015*).

[8] Les horaires d'ouverture journaliers sont également plus difficiles à concilier avec des horaires de travail. Ils sont très variables d'un jardin d'enfants à l'autre (des jardins d'enfants ne sont ouverts que le matin; d'autres sont ouverts le matin, accueillant les enfants dès 8h ou 8h30 jusqu'à 11h30 ou 12h15, et l'après-midi dès 13h00 ou 13h30 jusqu'à 17h ou 18h). Certains jardins d'enfants sont fermés le mercredi toute la journée ou l'après-midi uniquement. Enfin, les jardins d'enfants sont généralement fermés pendant les vacances scolaires.

[9] Cet effet avait déjà été relevé lors de l'enquête similaire menée par le SRED en 2002, qui prenait également en compte la durée de résidence (Le Roy-Zen Ruffinen, Pecorini, 2005).

[10] Pour rappel, si l'on considère l'ensemble des enfants, un enfant vivant dans une famille nombreuse (trois enfants ou plus) a moins de chance d'être confié à un tiers (cf. *Focus n°6*).

[11] Trois zones ont été retenues: Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants, communes de moins de 10'000 habitants (avec ou sans crèche sur leur territoire).

[12] Certaines communes n'ont pas de crèche sur leur territoire mais subventionnent des places dans une crèche située dans commune avoisinante.

[13] Le relevé statistique de l'OCPE distingue deux types de structures d'accueil collectif: celles à prestations élargies (structures d'accueil ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé) et celles à prestations restreintes (structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes). Cette nouvelle typologie précise celle couramment usitée, qui distingue d'un côté les crèches (soit, à quelques exceptions près, les structures à prestations élargies) et de l'autre les jardins d'enfants (prestations restreintes).

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Fax +41 (0)22 546 71 02 • www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
Email : fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch

N°11 – OCTOBRE 2016

FOCUS

Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE)
Service de la recherche en éducation (SRED)

DÉPENSES CONSACRÉES PAR LES FAMILLES GENEVOISES POUR L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

Le choix d'un mode d'accueil en particulier ne résulte pas seulement des préférences des parents et de la disponibilité de l'offre d'accueil, mais également de contraintes économiques, c'est-à-dire du coût de la prise en charge et des ressources financières des familles.

À partir de l'enquête menée en mai 2014 auprès des familles genevoises[1], cette note fait le point sur les dépenses consacrées par les familles à la prise en charge des jeunes enfants et sur leur appréciation du montant dépensé par rapport à leur situation financière[2]. Ces résultats doivent être interprétés avec la prudence requise pour ce type d'enquête, le montant de la dépense et le niveau de revenu étant déclaratifs.

I. DÉPENSES CONSACRÉES À LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Dans le canton de Genève, 80% des familles confient leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire à une structure d'accueil ou à une autre personne; cela représente 14'549 familles et près de 16'600 enfants d'âge préscolaire (cf. *Focus n°1* et *6*).

Répartition des familles ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire, selon le nombre d'enfants confiés* à un tiers

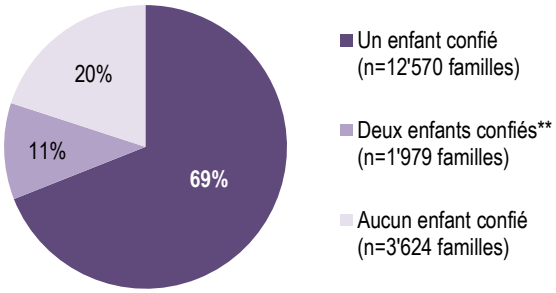

* Régulièrement au moins une demi-journée par semaine.
** Y compris les quelques familles qui ont trois enfants confiés.
Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Lorsque les familles ont deux enfants régulièrement confiés à un tiers (11% des familles[3]), elles utilisent dans la majorité des cas le ou les mêmes modes d'accueil[4].

UNE PRISE EN CHARGE PRINCIPALEMENT PAYANTE

Parmi les 14'549 familles confiant leur(s) enfant(s) à un tiers, 89% ont recours, au moment de l'enquête, à un mode d'accueil payant et 11% à un mode d'accueil exclusivement non payant.

Répartition des familles ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire confiés à un tiers, selon le recours à un mode d'accueil payant (toutes durées et modes d'accueil confondus)

	Mode d'accueil payant	Mode d'accueil exclusivement non payant	Total
Nombre	13'002	1'547	14'549
En %	89%	11%	100%

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Les familles qui bénéficient d'un mode d'accueil gratuit pour leur(s) enfant(s) font appel, dans la grande majorité des cas, à un membre de la parenté – le plus souvent les grands-parents – et plus rarement à des voisins ou des amis. Toutefois, la prise en charge par la parenté n'est pas systématiquement gratuite, puisqu'une famille sur cinq ayant exclusivement recours à un membre de leur parenté[5] déclare le rémunérer.

Par ailleurs, une part importante des familles combine plusieurs modes d'accueil (42%). Dans la grande majorité des cas, elles ont recours à la fois à un mode d'accueil payant et aux grands-parents, mode d'accueil le plus souvent gratuit. En général, ces derniers prennent en charge les enfants un ou deux jours de la semaine en complément à un accueil collectif ou assurent un accueil en dehors des horaires standards des structures (cf. *Focus n°1* et *3*). Cette organisation peut correspondre à un choix, celui de favoriser le lien affectif avec les grands-parents, tout comme être un moyen de réduire les dépenses liées à la prise en charge extra-parentale.

PRÈS DE LA MOITIÉ DES FAMILLES DÉPENSENT 1'000 FRANCS OU PLUS PAR MOIS POUR LA PRISE EN CHARGE DE LEUR(S) JEUNE(S) ENFANT(S)

Si une partie des parents peut s'appuyer sur un réseau familial, ce qui n'est pas le cas d'un grand nombre de familles d'origine étrangère (cf. *Focus n°7*), la prise en charge des jeunes enfants est majoritairement payante et les montants dépensés varient principalement en fonction du nombre d'enfants confiés, de la durée d'accueil, du mode d'accueil et du niveau de revenu du ménage.

Globalement, toutes durées d'accueil et tous modes d'accueil confondus, 46% des familles dépensent une somme supérieure ou égale à 1'000 francs par mois, ce qui représente une dépense annuelle de plus de 10'000 francs[6]. Le quart des familles dépensent moins de 500 francs mensuellement.

Répartition des familles selon le nombre d'enfants d'âge préscolaire confiés à un tiers et la dépense consacrée à la prise en charge extra-parentale (toutes durées et modes d'accueil confondus)

Dépense globale par mois	Un enfant confié (n=11'168 familles)	Deux enfants confiés (n=1'797 familles)	Ensemble (n=12'965 familles)
de 30.- à moins de 500.-	27%	12%	25%
de 500.- à moins de 1'000.-	31%	14%	29%
de 1'000.- à moins de 1'500.-	19%	22%	19%
de 1'500.- à moins de 2'000.-	11%	14%	11%
2'000.- et plus	12%	38%	16%
Total	100%	100%	100%

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Si l'on tient compte du nombre de jeunes enfants confiés, alors plus du tiers (38%) des familles en ayant deux dépensent un montant supérieur ou égal à 2'000 francs par mois, soit plus de 20'000 francs par an, ce qui est le cas de 12% des familles ayant un seul enfant confié à un tiers.

En moyenne, la dépense globale pour les familles est de 1'030 francs par mois pour celles qui ont un seul jeune enfant confié et de 1'680 francs pour celles qui en ont deux[7], soit 840 francs par enfant. Ces dernières peuvent bénéficier d'un rabais fratrie, comme c'est le cas dans les crèches.

Définitions

Lors de cette enquête, la dépense consacrée par les familles à la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s) a été appréhendée *globalement* pour l'ensemble des enfants confiés à un tiers et pour l'ensemble des modes d'accueil utilisés*. Ainsi, lorsque plusieurs modes d'accueil sont combinés, contre rémunération ou non, il n'est pas possible de distinguer le montant de chacun d'eux ou de repérer la prise en charge non rémunérée.

La **dépense mensuelle globale** est la somme totale mensuelle déclarée par les parents, qu'ils aient un ou deux jeunes enfants confiés à un tiers.

La **dépense mensuelle par enfant** est obtenue en divisant la dépense mensuelle globale par le nombre d'enfants confiés à un tiers.

Le **coût horaire par enfant** est calculé en rapportant la dépense mensuelle globale au nombre d'heures totale de prise en charge.

Le **coût horaire par mode d'accueil** se limite au champ des familles utilisant *un seul* mode d'accueil.

La **part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale** est obtenue en rapportant la dépense annuelle consacrée à la prise en charge extra-parentale au revenu annuel brut du ménage. La dépense annuelle est la dépense mensuelle globale multipliée par 10 (en considérant que les familles paient au minimum 10 mois par an) et le revenu annuel est le revenu mensuel brut multiplié par 12 (en considérant que le revenu des familles est perçu au minimum sur 12 mois). Comme il était demandé aux parents d'indiquer une tranche de revenu, c'est, par convention, le centre de la classe qui a été utilisé (par exemple pour la tranche 5'000 à 6'000 francs, le montant retenu est de 5'500 francs). Cette part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale est calculée exclusivement pour les familles dont les parents sont en couple car le revenu mensuel brut du ménage déclaré pour les familles monoparentales était souvent incomplet (par exemple hors pensions alimentaires perçues).

** La question était "Combien dépensez-vous globalement par mois pour le ou les différents modes de d'accueil ou de garde que vous utilisez pour votre/vos enfants ?".*

LES FAMILLES DÉPENSENT EN MOYENNE 1'450 FRANCS PAR MOIS POUR UN ACCUEIL HEBDOMADAIRE DE 40 HEURES OU PLUS

La dépense consacrée à la prise en charge d'un jeune enfant est évidemment plus conséquente pour une durée d'accueil élevée. En moyenne, elle est de 240 francs par mois pour un accueil hebdomadaire inférieur à 10 heures et monte à 1'450 francs par mois pour un accueil de 40 heures hebdomadaires ou plus.

Dépense mensuelle consacrée à la prise en charge extra-parentale, selon la durée d'accueil hebdomadaire
(tous modes d'accueil confondus)

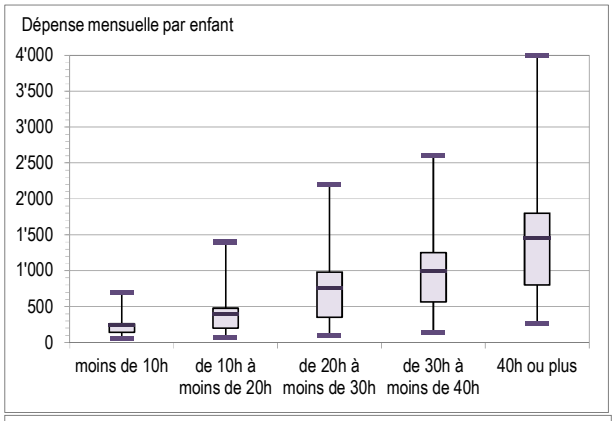

Clé de lecture du graphique

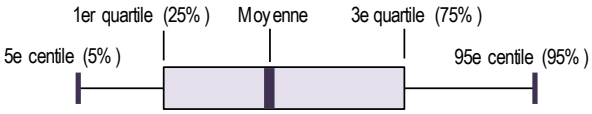

Ce graphique présente la distribution des familles entre le 5e centile (seuil au-dessous duquel se situent 5% des familles ayant les dépenses les plus faibles) et le 95e centile (seuil au-dessus duquel se situent 5% des familles ayant les dépenses plus élevées). La zone claire représente le 50% des familles; la moyenne est représentée par le trait foncé au milieu de la zone.

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Plus la durée d'accueil durant la semaine est élevée, plus on observe une forte dispersion de la dépense mensuelle par enfant: c'est-à-dire que pour une durée d'accueil donnée, on relève un écart important entre les familles qui payent un faible montant et celles qui payent un montant élevé. Pour un accueil inférieur à 10 heures par semaine, la moitié des familles dépensent entre 140 et 260 francs par mois, alors que pour un accueil hebdomadaire de 40 heures ou plus, la moitié des familles ont une dépense comprise entre 800 et 1'800 francs par mois.

L'augmentation de la dispersion de la dépense avec la durée d'accueil s'explique en partie par le fait que plus la durée d'accueil est importante, plus la part des familles combinant une prise en charge payante avec une prise en charge par un membre de la parenté, en principe gratuite, est élevée[8].

UN COÛT HORAIRE DIFFÉRENT SELON LE MODE D'ACCUEIL

Les dépenses consacrées à la prise en charge d'un jeune enfant dépendent également du mode d'accueil mis en place par les parents. Comparativement aux autres modes d'accueil, une personne à domicile constitue l'accueil le plus onéreux. Les montants dépensés par les familles pour ce mode d'accueil représentent un coût horaire moyen s'élevant à 14 francs de l'heure. Ce mode d'accueil présente par ailleurs l'écart le plus élevé entre le coût horaire le plus bas et le plus haut[9].

Coûts horaires selon le mode d'accueil

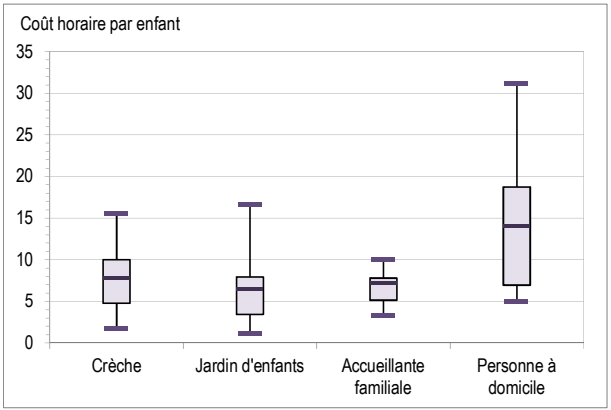

Champ: Familles utilisant *un seul mode d'accueil rémunéré* pour la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s) d'âge préscolaire.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Le coût horaire moyen pour les familles utilisant uniquement la crèche est, quant à lui, de 7,70 francs de l'heure et pour le jardin d'enfants de 6,50 francs. La quasi-totalité des crèches, tout comme une partie des jardins d'enfants, pratiquent une tarification en fonction du revenu du ménage. Cela se reflète dans la dispersion des coûts horaires et explique aussi en partie le coût horaire moyen plus bas pour les jardins d'enfants: la part des familles avec un niveau de revenu modeste étant plus importante parmi les familles usagères d'un jardin d'enfant[10].

UN COÛT HORAIRE VARIANT SELON LE NIVEAU DE REVENU

Le recours à un mode d'accueil en particulier étant en partie influencé par les caractéristiques sociodémographiques des familles (notamment par le niveau de revenu du ménage, cf. *Focus n°7*), on observe également que le coût horaire moyen relatif au(x) mode(s) d'accueil utilisé(s) augmente avec le niveau de revenu du ménage, tout comme la dispersion des coûts.

La moitié des familles ayant un revenu modeste (moins de 5'000 francs par mois) ont une dépense consacrée à la prise en charge extra-parentale, tous modes d'accueil confondus, qui représente un coût horaire compris entre 2 et 5 francs de l'heure. La moitié des familles aisées (revenu mensuel de 15'000 francs et plus) ont, quant à elles, une dépense qui représente un coût horaire allant de 7 à 14 francs de l'heure.

En effet, plus le revenu des familles est important, plus celles-ci ont la possibilité de recourir à des modes d'accueil coûteux. C'est aussi le reflet de certains modes d'accueil dont le coût augmente en fonction du revenu, comme les crèches ou une partie des jardins d'enfants.

Coûts horaires selon le revenu mensuel brut du ménage
(tous modes d'accueil confondus)

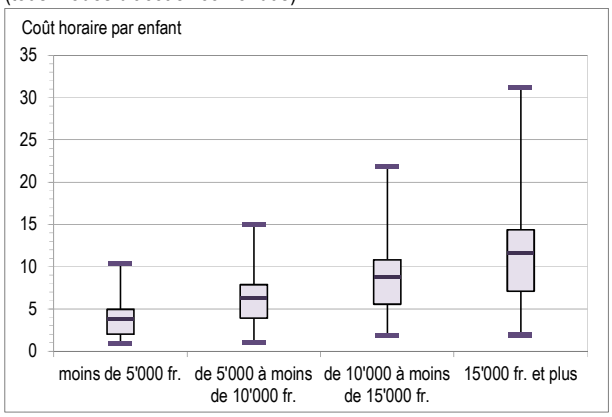

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

LA PRISE EN CHARGE EXTRAPARENTALE REPRÉSENTE EN MOYENNE 9% DU REVENU DES FAMILLES

Les dépenses dédiées à la prise en charge des jeunes enfants représentent une charge financière plus ou moins importante selon les familles.

Le rapport entre la dépense totale consacrée à la prise en charge de leur(s) enfant(s) et le revenu brut du ménage qui sont déclarés par les familles donne une appréciation de la charge financière relative à la prise en charge extra-parentale. En moyenne, pour les familles ayant un enfant confié, la part du revenu du ménage consacrée à la prise en charge extra-parentale est, tous modes d'accueil confondus, de 9%. Elle s'élève à 13% pour les familles ayant deux enfants confiés.

Lorsque la prise en charge extra-parentale est de 40 heures hebdomadaires ou plus, une famille sur cinq ayant un enfant confié consacre 15% ou plus du revenu du ménage à cette prise en charge. C'est le cas d'une famille sur deux, lorsque deux jeunes enfants sont confiés.

II. APPRÉCIATION PAR LES FAMILLES DE LA CHARGE FINANCIÈRE LIÉE À LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

Les familles enquêtées étaient également invitées à porter un jugement sur le montant dépensé pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) par rapport à leur situation financière[11].

46% DES FAMILLES CONFIANT LEUR(S) ENFANT(S) JUGENT LA CHARGE FINANCIÈRE TROP ÉLEVÉE PAR RAPPORT À LEURS REVENUS

Parmi les familles qui ont au moins un enfant d'âge préscolaire régulièrement confié au cours de la semaine contre rémunération, presque la moitié (46%) trouvent le montant dépensé pour cette prise en charge trop élevé. A contrario, un peu plus de la moitié de ces familles (54%) jugent cette dépense adaptée à leur budget.

Appréciation des familles du montant dépensé pour la prise en charge extra-parentale

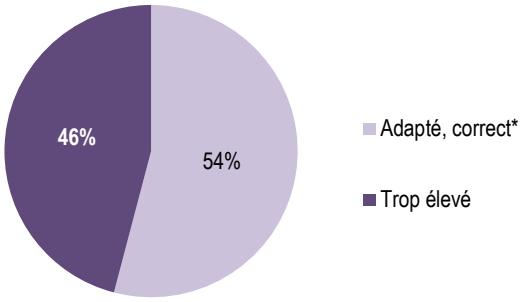

* Y compris les quelques familles qui ont répondu "peu élevé".

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

L'appréciation par les familles de la charge financière relative à l'accueil d'un jeune enfant est liée à la durée d'accueil et au montant de la dépense. Plus la durée d'accueil est importante, moins les familles la jugent adaptée à leur situation financière. De même, plus la dépense mensuelle est élevée, moins les familles la jugent adaptée. Par exemple, les deux tiers des familles qui dépensent 1'500 francs ou plus par mois trouvent cette dépense trop élevée, alors que c'est le cas d'une famille sur cinq lorsque la dépense est inférieure à 500 francs par mois.

Part des familles jugeant trop élevé le montant dépensé pour la prise en charge extra-parentale

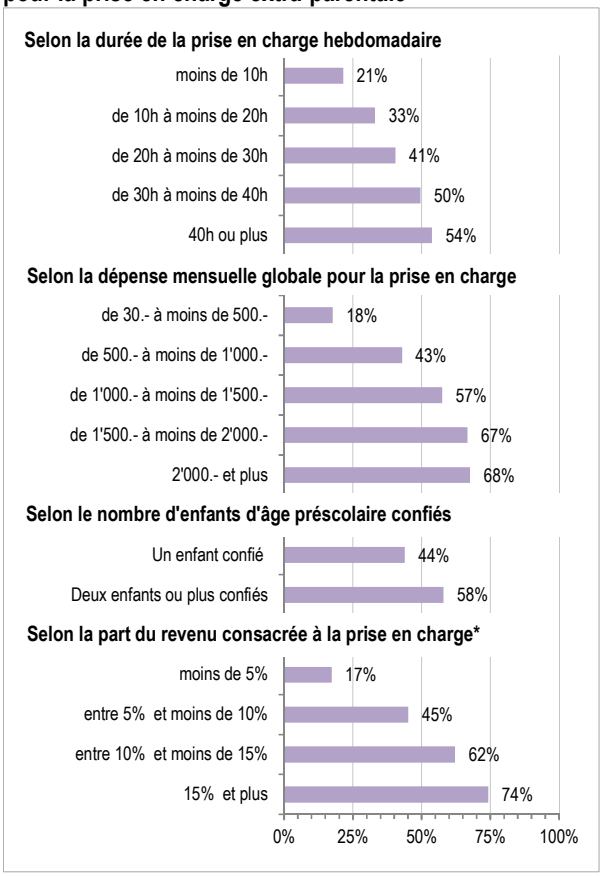

* Exclusivement les familles dont les parents sont en couple (voir Encadré *Définitions*).

Champ: Familles utilisant au moins un mode d'accueil payant.

Source: Enquête "Pratiques et préférences en matière d'accueil de la petite enfance" - SRED / mai 2014

Par ailleurs, les familles qui ont un seul enfant confié sont un peu plus de quatre sur dix à estimer que le montant dépensé pour la prise en charge est trop élevé au regard de leur situation financière. C'est le cas de près de six familles sur dix quand elles ont deux enfants confiés.

Enfin, c'est la part du revenu consacrée à la prise en charge extra-parentale qui est le plus fortement corrélée avec le jugement des familles. Plus cette part est importante, plus les familles jugent le montant dépensé pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) trop élevé par rapport à leur situation financière. C'est le cas de trois familles sur quatre lorsque ce montant représente 15% ou plus du revenu du ménage contre une famille sur six quand il représente moins de 5% du revenu.

CONCLUSION

Les montants dépensés pour la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants varient principalement en fonction de la durée de cette prise en charge, du nombre d'enfants confiés, du ou des modes d'accueil utilisés et du niveau de revenu du ménage. Or, la durée de la prise en charge dépend encore en général du taux d'activité professionnelle de la mère (cf. *Focus n°1*). Ainsi, dans le cas où la prise en charge extra-parentale représente un effort financier trop important pour les familles, l'activité professionnelle de la mère sert souvent d'ajustement (diminution du taux d'activité, retrait momentané du marché de l'emploi, horaires de travail décalés).

Ceci peut être particulièrement sensible pour les familles qui ont deux enfants confiés à un tiers, malgré les réductions possibles pour fratrie, et pour les familles ne pouvant pas s'appuyer sur un réseau familial, notamment les grands-parents.

Alexandre Jaunin
Fabienne Benninghoff

Pour en savoir plus

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises". *Focus n°1*, octobre. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). "Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève". *Focus n°2*, novembre. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). "Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents". *Focus n°3*, janvier. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale ?" *Focus n°5*, mai. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Brüderlin, M., Martz, L. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et accueil familial de jour". *Focus n°8*, décembre. Genève : OCPE/SRED.

Benninghoff, F., Jaunin, A., Martz, L. (2016). "Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2015 ?" *Focus n°10*, juin. Genève : OCPE/SRED.

Blanpain, N. (2005). "Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002". *Études et Résultats* n°422, août, DRESS.

Blanpain, N. (2009). "Les dépenses pour la garde des jeunes enfants". *Études et Résultats* n°695, juin, DRESS.

Conférence romande de l'égalité (2009). "Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Étude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande".

Martz, L., Benninghoff, F. (2015). "Petite enfance à Genève: données statistiques et offre d'accueil collectif". *Focus n°4*, mars. Genève : OCPE/SRED.

Martz, L. Benninghoff F. (2016). "Petite enfance à Genève: données statistiques 2015". *Focus n° 9*, juin. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants". *Focus n°6*, août. Genève : OCPE/SRED.

Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). "Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants". *Focus n°7*, août. Genève : OCPE/SRED.

Le Goff, J-M., Dieng, A.W. (2006). Prise en charge des enfants en bas âge en Suisse et participation des femmes au marché du travail. *Cahiers Québécois de démographie, 35(2), pp.141-161 (publié en 2008)*.

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2005). *Besoin de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants, Canton de Genève – 2002*. Genève: SRED.

Pailhé, A., Solaz, A. (2006). "Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes". *Population et Sociétés, n°46*.

Schlanser, R. (2011). *Qui utilise les crèches en Suisse ? Logiques sociales du recours aux structures d'accueil collectif pour la petite enfance*. Lausanne: IDHEAP, Cahier No. 264.

Thévenon, O. (2009). "Compenser le coût de l'enfant: quelles implications pour les politiques familiales", *Politiques sociales et familiales (98)*, p. 15-25.

Villaume, S. (2015). "Combien dépensent les familles pour la garde de leurs enfants de moins de 3 ans". *Études et Résultats n°930*, DRESS.

Ville de Genève, Service de la petite enfance (2015). *La petite enfance en Ville de Genève – Contexte et indicateurs*. Édition 2015.

Notes

[1] Au printemps 2014, le service de la recherche en éducation (SRED) a mené une enquête sur les pratiques et les préférences des familles en matière d'accueil des jeunes enfants auprès des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants d'âge préscolaire. Celle-ci a été réalisée auprès d'un échantillon aléatoire de familles, stratifié selon la zone géographique (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants) et le nombre d'enfants d'âge préscolaire présents dans le ménage.

La taille et la représentativité de cet échantillon (2'360 familles ont participé à l'enquête) permettent d'extrapoler les résultats à l'ensemble de la population concernée: 18'173 familles et 21'356 enfants d'âge préscolaire.

[2] En parallèle, une étude (OCPE/SRED) est en cours, auprès des communes du canton de Genève finançant des places d'accueil en prestations élargies, sur les pratiques de tarification en matière d'accueil préscolaire.

[3] Les familles ayant deux enfants d'âge préscolaire (17% de l'ensemble des familles) se répartissent ainsi: deux enfants confiés à un tiers (11%), un seul enfant sur deux confié (3%) et deux enfants gardés uniquement par le ou les parents (3%).

[4] Pour les cas restant, le plus grand des enfants bénéficie, en général, d'une prise en charge institutionnelle (crèche, jardin d'enfants) et d'une prise en charge "individuelle" (accueillante familiale, personne à domicile, parenté) alors que le plus jeune bénéficie uniquement de la prise en charge "individuelle".

[5] Les familles qui ont recours exclusivement à la parenté sont plus de la moitié à bénéficier de leur soutien 6 demi-journées ou plus par semaine.

[6] En prenant comme référence les structures d'accueil collectif qui facturent sur 10 ou 11 mois par an.

[7] En moyenne, 1'120 francs par mois pour l'ensemble des familles.

[8] Près d'une famille sur deux familles combine une prise en charge payante avec une prise en charge, en principe gratuite, par un membre de la parenté, lorsque le ou les jeunes enfants sont pris en charge plus de 20 heures par semaine, contre une famille sur six quand c'est moins de 20 heures.

[9] Cette forte dispersion est probablement le reflet de situations et conditions de travail très divers (logement, autres services domestiques, formation).

[10] Le quart des familles utilisant uniquement le jardin d'enfants ont un niveau de revenu mensuel inférieur à 5'000 francs contre 12% pour les familles utilisant uniquement la crèche (cf. également *Focus n°7*).

[11] Après avoir demandé aux familles combien elles dépensaient globalement par mois pour la prise en charge extra-parentale de leur(s) enfant(s), la question suivante leur était posée: "Comment jugez-vous ce montant par rapport à vos revenus, à la situation financière de votre ménage ?".

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport • Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE/SRED) • Quai du Rhône 12 • 1205 Genève
Tél. +41 (0)22 546 71 00 • Internet : www.ge.ch/recherche-education/ocpe/
E-mail : fabienne.benninghoff-jeannerat@etat.ge.ch • alexandre.jaunin@etat.ge.ch • laure.martz@etat.ge.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Service de la recherche en éducation
Observatoire cantonal de la petite enfance

Enquête sur les pratiques et préférences familiales en matière d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève

QUESTIONNAIRE

Bienvenue sur le site de l'étude réalisée par le Service de la recherche en éducation du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport du Canton de Genève en collaboration avec l'Institut LINK.

Nous tenons avant tout à vous remercier pour votre participation.

Comme déjà annoncé dans la lettre, le questionnaire concerne spécifiquement [#]. Si les questions concernent d'autres enfants ou votre ménage, nous vous l'indiquerons.

Nous vous prions de bien vouloir répondre à chacune des questions et de sélectionner la réponse qui décrit le mieux ou convient le mieux à votre situation.

Répondez de manière franche et précise même si les situations ou les solutions de garde que vous utilisez ne sont pas déclarées ou non agréées. Il est en effet important de connaître la situation réelle des familles dans le canton de Genève pour pouvoir développer une offre adéquate.

Toutes les informations et réponses que vous donnerez seront traitées de manière strictement confidentielle. L'anonymat des réponses individuelles est garanti. Aucun lien ne sera réalisé entre les données personnelles et les réponses.

La durée du questionnaire est d'environ 20 minutes. Vous pouvez interrompre à tout moment. Grâce à votre code personnel, vous pourrez à nouveau accéder au questionnaire et continuer à répondre aux questions à un autre moment. Les questions auxquelles vous aurez déjà répondu seront enregistrées.

Les icones vous permettent d'obtenir des précisions sur la question qui vous est posée. Cliquez sur l'icône et les informations s'afficheront.

Attention :

- Pour la navigation d'un écran à l'autre, veuillez utiliser les boutons « suivant » et « précédent » afin de ne pas sortir involontairement du questionnaire.
- Si vous quittez le questionnaire, un retour immédiat n'est pas possible pour des raisons de sécurité. Veuillez essayer à nouveau après environ 10 à 15 minutes.
- Dans tous les cas, les réponses que vous aurez indiquées seront conservées.

Merci d'avance pour votre précieuse collaboration. Votre participation est très importante.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter Madame Fabienne Benninghoff (022 546 71 27) ou Monsieur Alexandre Jaunin (022 546 71 49), collaborateur-trice de recherche au SRED.

QUESTIONNAIRE PRATIQUES ET PRÉFÉRENCES FAMILIALES

Q1. Tout d'abord, confirmez-vous que [#] bien dans votre ménage ?

	Oui 1	Non 2
[#PRENOM1]	❍	❍
[#PRENOM2]	❍	❍
[#PRENOM3]	❍	❍

Q1B. Est-ce que la localité où réside/résident actuellement [#] est bien […] ?

	Oui 1	Non 2
[#PRENOM1]	❍	❍
[#PRENOM2]	❍	❍
[#PRENOM3]	❍	❍

Q1C. Quelle est la localité de résidence du ménage ?

No Postal	Localité
__ __ __ __	_____

Q2. Quelle est la date de naissance de [#]**?**

	Jour	Mois	Année
[#PRENOM1]	__ __	___ __	__ __ __ __
[#PRENOM2]	__ __	__ __	__ __ __ __
[#PRENOM3]	__ __	__ __	__ __ __ __

Q3. Qui êtes-vous par rapport à [#]? Vous êtes …

		[#PRENOM1]	[#PRENOM2]	[#PRENOM3]
1	La mère	❍	❍	❍
2	Le père	❍	❍	❍
3	Le/la conjoint-e/partenaire du père	❍	❍	❍
4	Le/la conjoint-e/partenaire de la mère	❍	❍	❍
5	Autres, précisez_____	❍	❍	❍

Q4. Quelle est la situation de votre/vos enfant(s) par rapport à votre ménage ? [#]

		[#PRENOM1]	[#PRENOM2]	[#PRENOM3]
1	Les deux parents	❍	❍	❍
2	La mère uniquement	❍	❍	❍
3	Le père uniquement	❍	❍	❍
4	Un des parents et le/la nouveau/nouvelle conjoint-e	❍	❍	❍
5	Autres, précisez_____	❍	❍	❍

Q5. Votre enfant, [PRENOM1], est-il confié de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une structure d'accueil (crèche, jardin d'enfants, école privée) ou à une autre personne (grands-parents, maman de jour, etc.) à l'exclusion de vous-même ou de votre conjoint-e/partenaire ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Dans le cas de garde partagée, c'est-à-dire si votre enfant vit en partie chez vous et en partie chez son autre parent :
- veuillez ne pas considérer comme un mode d'accueil ou de garde le fait que l'enfant soit chez son autre parent ;
- pour répondre aux questions, veuillez prendre en compte tous les modes d'accueil ou de garde utilisés par les deux parents de [PRENOM1] lors d'une semaine normale et répondre sur la base des informations dont vous disposez.

A.BLOC QUESTION ENFANT GARDE

Si enfant gardé

Q6. Quels sont les modes d'accueil ou de garde actuellement utilisés de manière régulière pour [PRENOM1], c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine ?

Veuillez donner une réponse pour chaque ligne.

		Oui 1	Non 2
1	Une crèche	❍	❍
2	Un jardin d'enfants/garderie	❍	❍
3	Une maman de jour/accueillante familiale à son domicile	❍	❍
4	Une école privée	❍	❍
5	Une personne à votre domicile (rémunérée, dont jeune fille au pair)	❍	❍
6	Des membres de la parenté (grands-parents, tante/oncle, etc.)	❍	❍
7	Des voisin(e)s, ami(e)s	❍	❍
8	Autres : préciser_____	❍	❍

- Crèche : structure accueillant les enfants dès 2 mois jusqu'à l'entrée à l'école, ouverture toute la journée et toute l'année;
- Jardin d'enfants/garderie (JEGA): structure accueillant les enfants de 18 mois/2 ans jusqu'à l'entrée à l'école, ouverture à la demi-journée, tous les jours ou quelques jours par semaine suivant le rythme scolaire;
- Maman de jour/ Accueillante familiale de jour (AFJ): personne prenant en charge régulièrement dans leur foyer, à la journée, des enfants d'âge de la petite enfance (aussi jusqu'à 12 ans).

MODE DE GARDE SPECIFIQUE

Si enfant gardé en crèche ou JEGA ou école privée

Q7. [PRENOM1] est gardé par [#], quel est le nom de cette structure ou institution?

Nom de l'institution : _____

Q8. Dans quelle commune est situé ce lieu d'accueil ?

Commune _____

Si enfant gardé

Q9. Combien de demi-journées durant la semaine avez-vous recours à [#] de manière régulière pour [PRENOM1] ?

Si pas de régularité dans l'horaire, se référer à l'organisation de la semaine dernière.
Veuillez considérer une partie de matinée ou d'après-midi comme une demi-journée, par exemple une arrivée à la crèche vers 8h et un départ de la crèche vers 14h, comptez un matin et un après-midi, soit deux demi-journée.

__ __ nombre de demi-journées

Si enfant gardé par AFJ ou personne à domicile ou parenté ou voisin

Q10. Est-il aussi gardé de façon régulière par [#]…

Veuillez donner une réponse pour chaque ligne.

		Oui 1	Non 2
1	Avant 7 heures	❍	❍
2	Après 19 heures	❍	❍
3	Le week-end	❍	❍

Si enfant gardé

Q11. Vous utilisez [#] comme mode d'accueil ou de garde pour [PRENOM1]. Dans quelle mesure êtes-vous satisfait-e des aspects suivants :

Veuillez donner une réponse pour chaque ligne.

		Satisfait-e 1	Pas satisfait-e 2
1	Horaires journaliers proposés	❍	❍
2	Congés annuels (fermeture, vacances)	❍	❍
3	Temps d'accueil obtenu ou convenu	❍	❍
4	Flexibilité de la prise en charge (imprévu, maladies, etc.)	❍	❍
5	*Si en crèche ou JEGA ou AFJ ou école privée* Coût/tarif	❍	❍
6	Localisation géographique	❍	❍
7	Qualité de la prise en charge (activités des enfants, principes pédagogiques, etc.)	❍	❍
8	Relations avec la/les personnes qui s'occupe(nt) de votre enfant	❍	❍

Si enfant gardé en crèche ou JEGA ou AFJ

Q12. Combien de temps avez-vous dû attendre entre le moment où vous aviez besoin que [PRENOM1] soit confié-e à [#] et le moment où [PRENOM1] a effectivement été confié-e à [#] ? Avez-vous du attendre…

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Moins d'un mois (ou pas d'attente)	❍
2	1 à 3 mois	❍
3	4 à 6 mois	❍
4	7 à 11 mois	❍
5	1 à 2 ans	❍
6	Plus de 2 ans	❍

Si enfant gardé

Q13. Vous utilisez [#] comme mode d'accueil ou de garde pour [PRENOM1]. Souhaiteriez-vous augmenter ce temps d'accueil pour votre enfant?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Si oui et Si enfant gardé

Q14. De combien d'heures ou de demi-journées de plus par semaine souhaiteriez-vous augmenter ce temps d'accueil ?

__ __ nombre d'heures

__ __ nombre de demi-journées

Si enfant gardé en crèche ou JEGA ou AFJ ou école privée

Q15. Concernant le mode de garde dont nous venons de parler, les horaires d'ouverture/d'accueil journaliers et hebdomadaires proposés conviennent-ils à votre organisation familiale et professionnelle par rapport aux besoins de garde de [PRENOM1]?

Nous entendons les heures et jours d'ouverture et de fermeture pendant la semaine pour les crèches, jardins d'enfants, etc. et les horaires et jours de disponibilité pendant la semaine pour la maman de jour/accueillante familiale.

1	Oui	❍
2	Non	❍

Si non et Si enfant gardé en crèche ou AFJ ou école privée

Q16. Auriez-vous besoin que [PRENOM1] soit gardé par [#] aux horaires ou jours suivants ?

Veuillez donner une réponse pour chaque ligne.

		Oui 1	Non 2
1	Le matin avant 7h (lundi au vendredi)	❍	❍
2	Le matin entre 7h et 8h (lundi au vendredi)	❍	❍

3	Le soir entre 17h30 et 19h (lundi au vendredi)	❍	❍
4	Le soir après 19h (lundi au vendredi)	❍	❍
5	Le samedi (journée)	❍	❍
6	Le dimanche (journée)	❍	❍

Q17. Très concrètement, si les horaires que vous venez d'indiquer étaient proposés par [#], y placeriez-vous votre enfant ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

MODES DE GARDE EN GENERAL

Si enfant gardé par AFJ

Q18. La maman de jour/accueillante familiale que vous sollicitez est-elle agréée, reconnue officiellement ?

1	Oui	❍
2	Non	❍
3	Je ne sais pas	❍

Si enfant gardé

Q19. En tout, combien d'heures par semaine, [PRENOM1], est-il/elle confié-e, de façon régulière, à une structure d'accueil ou à une autre personne que vous-même ou votre conjoint-e/partenaire ?

__ __ nombre d'heures (environ)

Si enfant gardé

Q20. Pour quelle raison principale confiez-vous [PRENOM1] de manière régulière à une structure d'accueil ou à une autre personne que vous ou votre conjoint-e/partenaire ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Raisons professionnelles (nécessité économique, retour sur le marché du travail, carrière, désir de rester actif/active professionnellement, en formation, etc.)	❍
2	Raisons éducatives (contacts avec d'autres enfants, jeux et activités, etc.)	❍
3	Raisons personnelles et familiales (besoin de temps libre, visite médicale, etc.)	❍
4	Autres, précisez: _____	❍

Si plusieurs modes de garde

Q21. Vous combinez plusieurs modes d'accueil pour votre enfant [PRENOM1]. Quelle en est la raison principale?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Par choix personnel	❍
2	Pour des raisons de coût de garde	❍
3	Pour des raisons pratiques, d'organisations	❍
4	Par contrainte, pas trouvé d'autres solutions	❍
5	Autres, précisez: _____	❍

Si enfant gardé

Q22. Etes-vous globalement satisfait-e de l'organisation de la prise en charge mise en place pour [PRENOM1]? Etes-vous …

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Très satisfait-e	❍
2	Assez satisfait-e	❍
3	Peu satisfait-e	❍
4	Pas du tout satisfait-e	❍

Si enfant gardé

Q23. Le ou les mode(s) de garde auquel(s) vous avez recours pour [PRENOM1] correspond(ent)-t-il(s) à ce que vous aviez souhaité <u>au départ</u> pour votre enfant ou est-ce un ou des mode(s) de garde que vous avez dû choisir par défaut ?

Veuillez donner une réponse pour chaque ligne.

	Mode d'accueil souhaité 1	Mode d'accueil choisi par défaut 2
Item selected in Q6 (value 1)	❍	❍
Item selected in Q6 (value 1)	❍	❍
Etc.		

Si un mode d'accueil choisi par défaut

Q24. <u>Au départ,</u> quel était le principal mode d'accueil ou de garde que vous aviez souhaité pour votre enfant ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	La crèche	❍
2	Le jardin d'enfants/garderie	❍
3	La maman de jour/accueillante familiale à son domicile	❍
4	L'école privée	❍
5	Une personne à votre domicile (rémunérée, dont jeune fille au pair)	❍
6	Les membres de la parenté (grands-parents, tante/oncle, etc.)	❍
7	Les voisin(e)s, ami(e)s	❍
8	Autres : précisez_____	❍

ENFANT NON GARDE

Q25. Est-ce vous-même ou est-ce votre conjoint-e/partenaire qui garde [PRENOM1] ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Moi-même	❍
2	Mon/ma conjoint-e/partenaire	❍
3	Tous les deux	❍

Q26. Globalement, que diriez-vous à propos de cette situation ? Vous êtes…

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Très satisfait-e	❍
2	Assez satisfait-e	❍
3	Peu satisfait-e	❍
4	Pas du tout satisfait-e	❍

Q27. Le fait que [PRENOM1] ne fréquente pas une structure d'accueil ou ne soit pas gardé par une autre personne correspond-t-il à ce que vous aviez souhaité <u>au départ</u> pour votre enfant ou avez-vous dû faire ce choix par défaut ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Situation souhaitée	❍
2	Situation choisie par défaut	❍
3	Situation temporaire (congé maternité ou parental avec reprise de travail prévue)	❍

Si choix par défaut

Q28. Pour quelle(s) raison(s) suivante(s), diriez-vous que vous avez dû faire ce choix par défaut ?

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	Coût de garde trop élevé	❑
2	Pas trouvé de solution de garde	❑
3	Pas de place dans une structure d'accueil (crèche, jardin d'enfants, etc.)	❑
4	Pas trouvé de maman de jour/accueillante familiale	❑
5	Autres, précisez:_____	❑

Q29. <u>Au départ</u>, quel était le principal mode d'accueil ou de garde que vous aviez souhaité pour [PRENOM1] ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	La crèche	❍
2	Le jardin d'enfants/garderie	❍
3	La maman de jour/accueillante familiale à son domicile	❍
4	L'école privée	❍
5	Une personne à votre domicile (rémunérée, dont jeune fille au pair)	❍
6	Les membres de la parenté (grands-parents, tante/oncle, etc.)	❍
7	Les voisin(e)s, ami(e)s	❍
8	Autres : précisez_____	❍

PRÉFÉRENCES (GARDE ET NON GARDE)

TOUS

Q30. <u>Aujourd'hui,</u> quel est le principal mode d'accueil ou de garde qui aurait votre préférence pour [PRENOM1] ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	La crèche	❍
2	Le jardin d'enfants/garderie	❍
3	La maman de jour/accueillante familiale à son domicile	❍
4	L'école privée	❍
5	Une personne à votre domicile (rémunérée, dont jeune fille au pair)	❍
6	Les membres de la parenté (grands-parents, tante/oncle, etc.)	❍
7	Les voisin(e)s, ami(e)s	❍
8	*Si enfant non gardé :* Moi-même et/ou mon conjoint partenaire	❍
9	Autres : précisez_____	❍

Q31. Dans l'idéal, combien de demi-journées par semaine souhaiteriez-vous que [PRENOM1] soit pris en charge par [#] ?

__ __ nombre de demi-journées

Q32. Avez-vous fait des démarches pour inscrire [PRENOM1] en crèche ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q33. [PRENOM1] est-il/elle actuellement inscrit-e sur une liste d'attente en crèche ?

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	Non, il/elle n'est pas inscrit-e sur une liste d'attente	❍
2	Non, mais une place lui a été attribuée (dans les prochains mois)	❍
3	Oui, dans la commune de domicile du ou des parents	❑
4	Oui, dans la commune de travail d'un des parents	❑

Q34. Avez-vous fait des démarches pour inscrire [PRENOM1] dans un jardin d'enfants/garderie ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q35. [PRENOM1] est-il/elle actuellement inscrit-e sur une liste d'attente en jardin d'enfants/garderie ?

1	Non, il/elle n'est pas inscrit-e sur une liste d'attente	❍
2	Non, mais une place lui a été attribuée (dans les prochains mois)	❍
3	Oui, il/elle est actuellement inscrit-e sur une liste d'attente	❍

Q36. Avez-vous fait des démarches pour confier [PRENOM1] à une maman de jour/accueillante familiale ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q37. [PRENOM1] est-il/elle actuellement inscrit-e sur une liste d'attente ou êtes-vous toujours en recherche d'une maman de jour/accueillante familiale ?

1	Non	❍
2	Non, mais une maman de jour/accueillante familiale a été trouvée	❍
3	Oui, actuellement sur une liste d'attente ou toujours en recherche	❍

2ÈME ENFANT D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

Nous allons parler maintenant de votre deuxième enfant [PRENOM2]. Veuillez répondre en vous basant uniquement sur la situation actuelle.

Q38. [PRENOM2] est-il confié de façon <u>régulière</u>, c'est-à-dire <u>au moins une demi-journée par semaine</u>, à une structure d'accueil (crèche, jardin d'enfants, école privée) ou à une autre personne (grands-parents, maman de jour, etc.) à l'exclusion de vous-même ou de votre conjoint-e/partenaire ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q39. Est-ce que [PRENOM2] est gardé de la même manière que [PRENOM1] (modes de d'accueil ou de garde décrits pour [PRENOM1] identiques)?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Oui, totalement	❍
2	Oui, en partie seulement	❍
3	Non	❍

3ÈME ENFANT D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

Nous allons parler maintenant de votre troisième enfant [PRENOM3]. Veuillez répondre en vous basant uniquement sur la situation actuelle.

Q40. [PRENOM3] est-il confié de façon <u>régulière</u>, c'est-à-dire <u>au moins une demi-journée par semaine</u>, à une structure d'accueil (crèche, jardin d'enfants, école privée) ou à une autre personne (grands-parents, maman de jour, etc.) à l'exclusion de vous-même ou de votre conjoint-e/partenaire ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q41. Est-ce que [PRENOM3] est gardé de la même manière que [PRENOM2] (modes de d'accueil ou de garde décrits pour [PRENOM2] identiques)?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question.

1	Oui, totalement	❍
2	Oui, en partie seulement	❍
3	Non	❍

NOUVEL ENFANT D'ÂGE PRÉSCOLAIRE

TOUS

Q42. Mis à part [#], avez-vous un autre enfant de moins de 4 ans, c'est-à-dire né après le 31 juillet 2009, qui vit dans votre ménage ?

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Oui	❍
2	Non	❍

F. COUT DE L'ACCUEIL ENFANT(S) GARDE(S)

Si au moins un enfant gardé

Q43. Combien dépensez-vous globalement par mois pour le ou les différents modes d'accueil ou de garde que vous utilisez pour votre/vos enfant(s)?

__ __ __ __ francs par mois

9999 Ne paie rien ou aucun coût de garde

Q44. Comment jugez-vous ce montant par rapport à vos revenus, à la situation financière de votre ménage ? Diriez-vous que ce montant est…

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Peu élevé	❍
2	Adapté, correct	❍
3	Trop élevé	❍

POLITIQUE FAMILIALE

TOUS

Q45. En termes de politique familiale, diverses aides peuvent être apportées aux parents qui élèvent de jeunes enfants. Laquelle des solutions suivantes vous semble préférable de développer en première priorité?

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes	❍
2	Améliorer l'offre d'accueil pour la petite enfance	❍
3	Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants	❍

Q46. Et en deuxième priorité?

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	[Item not selected in Q45]	❍
2	[Item not selected in Q45]	❍

Filtre : IF Q45=1

Q47. Pour vous, la priorité serait donc de favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt…

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Instaurer un congé parental obligatoire	❍
2	Compenser financièrement une réduction du temps de travail	❍
3	Offrir un salaire au parent au foyer	❍
4	Aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale	❍
5	Autres : précisez _____	❍

Filtre : IF Q45=2

Q48. Pour vous, la priorité serait donc d'améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt …

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Augmenter les places en crèche	❍
2	Développer des réseaux de mamans de jour/d'accueillantes familiales	❍
3	Faciliter l'engagement d'une personne à domicile	❍
4	Créer des structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit, pour les urgences, etc.	❍
5	Autres : précisez _____	❍

Filtre : IF Q45=3

Q49. Pour vous, la priorité serait donc d'alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt …

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Augmenter la déduction des impôts pour les frais de garde	❍
2	Baisser les tarifs de crèches	❍
3	Offrir aux parents une allocation pour frais de garde	❍
4	Autres: *précisez* _____	❍

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

TOUS

Q50. Avez-vous d'autres enfants <u>plus âgés</u>, c'est-à-dire de <u>plus de 4 ans</u> (nés avant le 1er août 2009), vivant avec vous dans le ménage ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q51. Combien d'autres enfants de plus de 4 ans (nés avant le 1er août 2009) vivent au sein de votre ménage?

__ __ enfants de plus de 4 ans au sein du ménage

Q52. Quel âge a/ont cet/ces enfant(s) ?

	Âge de l'enfant (en années)
Enfant #	__ __
Enfant #	__ __
Etc.	__ __

Q53. Quel est votre âge ?

__ __ âge en année

Q54. Quelle est votre situation ? Etes-vous …

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	Actif/ive professionnellement (à l'extérieur ou à domicile)	❑
2	En congé maternité/parental (avec reprise de travail prévue)	❑
3	Au foyer, sans activité professionnelle	❑
4	Au chômage	❑
5	En recherche d'emploi	❑
6	Etudiant-e, en formation	❑
7	Autres, précisez:_____	❑

Q55. Sur quelle commune est situé votre lieu de travail ?

Commune _____

Q56. Quel est votre taux d'activité ?

__ __ taux d'activité

Q57. Combien cela représente-t-il d'heures par semaine ?

__ __ nombre d'heures par semaine (arrondir à l'unité supérieure)

Q58. Avez-vous réduit votre taux d'activité suite à la naissance de votre (vos) enfant(s) ?

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question

1	Non, je n'ai rien changé	❍
2	Oui, j'ai réduit mon activité professionnelle après la naissance de mon premier enfant	❑
3	Oui, j'ai réduit mon activité professionnelle après la naissance de mon deuxième enfant	❑
4	Oui, j'ai réduit mon activité professionnelle après la naissance de mon troisième enfant	❑

Q59. Souhaiteriez-vous réduire votre taux d'activité ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q60. Quel taux d'activité souhaiteriez-vous?

__ __ taux d'activité

Q61. Concernant votre horaire de travail, s'agit-il principalement …

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	d'horaires de travail régulier (horaires identiques chaque semaine)	❍
2	d'horaires de travail irrégulier (horaires et rythme de travail variant)	❍

Q62. Quelles sont vos horaires habituels de travail ?

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	La journée standard (environ 7h30-18h30)	❑
2	Tôt le matin (avant 7h30)	❑
3	En soirée (après 18h30)	❑
4	De nuit	❑
5	Le weekend	❑

Q63. Quelle est votre profession ?

Profession : _____

Q64. Quelle est votre statut professionnel? Vous êtes …

Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	Indépendant-e à votre propre compte	❍
2	Directeur-trice, membre de la direction	❍
3	Salarié-e avec fonction de chef-fe	❍
4	Salarié-e sans fonction dirigeante	❍
5	Apprenti-e	❍

Q65. Avez-vous cessé de travailler suite à la naissance de votre (vos) enfant(s)?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Oui, j'ai totalement cessé mon activité professionnelle après la naissance de mon premier enfant	❍
2	Oui, j'ai totalement cessé mon activité professionnelle après la naissance de mon deuxième enfant	❍
3	Oui, j'ai totalement cessé mon activité professionnelle après la naissance de mon troisième enfant	❍
4	Non, car je ne travaillais pas auparavant	❍

Q66. Quelle était la dernière profession que vous avez exercée ?

Profession : _____
⑨ Aucune profession exercée

Q67. Quelle était votre statut professionnel ? Vous étiez …

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Indépendant-e à votre propre compte	❍
2	Directeur-trice, membre de la direction	❍
3	Salarié-e avec fonction de chef-fe	❍
4	Salarié-e sans fonction de chef-fe	❍
5	Apprenti-e	❍

Q68. Quelle est la profession que vous avez apprise ?

Profession : _____

⑨ *Pas de* profession apprise

Q69. Quelle est la formation la plus élevée que vous avez achevée avec l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Scolarité obligatoire, sans formation	❍
2	Apprentissage, formation professionnelle initiale	❍
3	Maturité, baccalauréat, école de culture générale	❍
4	Formation professionnelle supérieure, école technique (tertiaire)	❍
5	Haute école (université, écoles polytechniques, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques)	❍
6	Autres, *précisez* _____	❍

Q70. Quelle est votre nationalité ?

Pour cette question, vous pouvez donner trois réponses au maximum

_____ Nationalité

CARACTÉRISTIQUES DU CONJOINT-E/PARTENAIRE

Q71. Quel est l'âge de votre conjoint-e/partenaire?

__ __ âge en année

Q72. Quelle la situation de votre conjoint-e/partenaire? Est-il/elle …

Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	Actif/ive professionnellement (à l'extérieur ou à domicile)	❑
2	En congé maternité/parental (avec reprise de travail prévue)	❑
3	Au foyer, sans activité professionnelle	❑
4	Au chômage	❑
5	En recherche d'emploi	❑
6	Etudiant-e, en formation	❑
7	Autres, précisez:_____	❑

Q73. Sur quelle commune est situé le lieu de travail de votre conjoint-e/partenaire?

Commune _____

Q74. Quel est le taux d'activité de votre conjoint-e/partenaire?
Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

__ __ taux d'activité

Q75. Combien cela représente-t-il d'heures par semaine ?
Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

__ __ nombre d'heures par semaine (arrondir à l'unité supérieure)

Q76. Votre conjoint-e/partenaire a-t-il/elle réduit son taux d'activité suite à la naissance de votre (vos) enfant(s) ? Est-ce que …
Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question

1	Il/elle n'a rien changé	❍
2	Il/elle a réduit son activité professionnelle après la naissance du premier enfant	❑
3	Il/elle a réduit son activité professionnelle après la naissance du deuxième enfant	❑
4	Il/elle a réduit son activité professionnelle après la naissance du troisième enfant	❑

Q77. Souhaiterait-il/elle réduire son taux d'activité ?

1	Oui	❍
2	Non	❍

Q77B. Quel taux d'activité souhaiterait-il/elle?

__ __ taux d'activité

Q78. Concernant l'horaire de travail de votre conjoint-e/partenaire, s'agit-il principalement …
Vous ne pouvez donner qu'une réponse à cette question

1	d'un horaire de travail régulier (horaires identiques chaque semaine)	❍
2	d'un horaire de travail irrégulier (horaires et rythme de travail variant)	❍

Q79. Quelles sont ses horaires habituels de travail ?
Vous pouvez donner plusieurs réponses à cette question.

1	La journée standard (environ 7h30-18h30)	❑
2	Tôt le matin (avant 7h30)	❑
3	En soirée (après 18h30)	❑
4	De nuit	❑
5	Le weekend	❑

Q80. Quelle est la profession de votre conjoint-e/partenaire?

Profession : _____

Q81. Quelle est son statut professionnel? Il/elle est …
Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Indépendant-e à son propre compte	❍
2	Directeur-trice, membre de la direction	❍

3	Salarié-e avec fonction de chef-fe	❍
4	Salarié-e sans fonction dirigeante	❍
5	Apprenti-e	❍

Q82. Votre conjoint-e/partenaire a-t-il/elle cessé de travailler suite à la naissance de votre (vos) enfant(s) ? Est-ce que …

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Il/elle a totalement cessé son activité professionnelle après la naissance du premier enfant	❍
2	Il/elle a totalement cessé son activité professionnelle après la naissance du deuxième enfant	❍
3	Il/elle a totalement cessé son activité professionnelle après la naissance du troisième enfant	❍
4	Non, car il/elle ne travaillait pas auparavant	❍

Q83. Quelle était la dernière profession que votre conjoint-e/partenaire a exercée ?

Profession : _____
⑨ Aucune profession exercée

Q84. Quelle était son statut professionnel? Il/elle était …

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Indépendant-e à son propre compte	❍
2	Directeur-trice, membre de la direction	❍
3	Salarié-e avec fonction de chef-fe	❍
4	Salarié-e sans fonction de chef-fe	❍
5	Apprenti-e	❍

Q85. Quelle est la profession que votre conjoint-e/partenaire a apprise ?

Profession : _____

⑨ *Pas de* profession apprise

Q86. Quelle est la formation la plus élevée que votre conjoint-e/partenaire a achevée avec l'obtention d'un diplôme ou d'un certificat ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Scolarité obligatoire, sans formation	❍
2	Apprentissage, formation professionnelle initiale	❍
3	Maturité, baccalauréat, école de culture générale	❍
4	Formation professionnelle supérieure, école technique (tertiaire)	❍
5	Haute école (université, écoles polytechniques, hautes écoles spécialisées, hautes écoles pédagogiques)	❍
6	Autres, *précisez* _____	❍

Q87. Quelle est la nationalité de votre conjoint-e/partenaire?

Pour cette question, vous pouvez donner trois réponses au maximum

_____ Nationalité

Q88. Quelle est la langue couramment parlée à la maison ?

Pour cette question, vous pouvez donner deux réponses au maximum

1	Français	❑
2	Allemand, suisse allemand	❑
3	Italien	❑
4	Anglais	❑
5	Portugais	❑
6	Espagnol	❑
7	Albanais	❑
8	Turc	❑
9	Russe	❑
10	Serbo-croate	❑
11	Suédois	❑
12	Danois	❑
13	Arabe	❑
14	Autres langues	❑

Q89. Quel est le revenu mensuel brut de votre ménage, revenu avant déductions sociales ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	Moins de 8'000 francs	❍
2	Plus de 8'000 francs	❍
3	Ne sais pas	❍

Q90. Plus précisément, dans quelle tranche se situe le revenu mensuel brut de votre ménage ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	moins de 1'000 francs	❍
2	de 1'001 à 2'000 francs	❍
3	de 2'001 à 3'000 francs	❍
4	de 3'001 à 4'000 francs	❍
5	de 4'001 à 5'000 francs	❍
6	de 5'001 à 6'000 francs	❍
7	de 6'001 à 7'000 francs	❍
8	de 7'001 à 8'000 francs	❍
9	Ne sais pas	❍

Q91. Plus précisément, dans quelle tranche se situe le revenu mensuel brut de votre ménage ?

Vous ne pouvez donner qu'une seule réponse à cette question

1	De 8'000 à 9'000 francs	❍
2	de 9'001 à 10'000 francs	❍
3	de 10'001 à 11'000 francs	❍
4	de 11'001 à 12'000 francs	❍
5	de 12'001 à 13'000 francs	❍
6	de 13'001 à 14'000 francs	❍
7	de 14'001 à 15'000 francs	❍
8	de 15'001 à 16'000 francs	❍
9	Plus de 16'000 francs	❍
10	Ne sais pas	❍

FIN

Q92. Souhaitez-vous faire une remarque sur le questionnaire, l'étude ou le thème de la garde des enfants ?

_____

_____

_____